

Ministère de la culture



Le rôle du jeune public dans l'inclusion des personnes en situation de handicap au cinéma

Mémoire de fin d'études

Ambre Vigne

Département Exploitation – promotion 2025

Tuteur : Victor Courgeon

Date de remise : 14 avril 2025

Sous la direction de Éric Vicente et Etienne Ollagnier

REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord remercier très chaleureusement Victor Courgeon, qui, dès les prémices de ce mémoire, s'est montré très enthousiaste. Il a été d'un grand soutien dans mes recherches et dans l'écriture du mémoire.

Mes remerciements vont également à Kira Kitsopanidou pour ses précieux conseils.

Je tiens également à remercier la Fémis, et plus particulièrement Éric Vicente, Étienne Ollagnier, Marie-José Elana, Nathalie Coste Cerdan et Nicolas Lasnibat pour ces deux supers années, aussi intenses qu'intéressantes. La Fémis était un de mes souhaits les plus forts et je suis très reconnaissante d'y avoir fait mes preuves.

Je remercie aussi très sincèrement les équipes du Méliès, qui m'ont si bien accueilli.es, aidé.es et soutenu.es : Alan, Marie, Antoine, Stéphane, Adèle, Elise, Salina, Noémie, Rabiyyé et Chérif, Léa, Céline, Alexis, Aymen, Alix, Mehdi, Julia, Auréa, Kader, Lola, Alexandre, Yani, Morgane, Elsa, Louise, Daniel, Charlotte, Prune, Zafeiroula, Anaïs et à toutes les personnes que je n'ai pas pu citer.

Merci à la promotion 2027 de la Fémis, en particulier à Solène, Iona, Olympe qui ont ensoleillé ces deux années.

Un grand merci également à ma classe, mes collègues, mes camarades, mes ami.es : Camélia, Charlotte, Flora, Victor, Martin, Matthieu et Louis, avec qui j'ai tout vécu pendant ces deux ans. .

Je pense également à ma famille, et je les remercie très fortement, notamment mon père et ma mère pour leurs conseils et leur relecture, ainsi que Fergal et Gaïa qui m'ont soutenu.

Je remercie également Marion, presque 25 ans de soutien sans faille et de patience.

Et puis, mes vies, Clotilde et Zoé, vous savez déjà tout.

Enfin, je dédie ce mémoire à ma grand-mère.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. Sensibiliser le jeune public au handicap	12
a. Sensibiliser par la représentation	12
<i>i. Historique de la représentation du handicap au cinéma</i>	<i>12</i>
<i>ii. Dispositif Ecole et cinéma - cas d'étude Rouge comme le ciel.....</i>	<i>17</i>
b. La médiation scolaire au service de la sensibilisation	25
<i>i. La médiation en temps scolaire pour comprendre un autre point de vue</i>	<i>25</i>
<i>ii. Etude de cas : l'atelier d'audiodescription au le collège Emile Verhaeren à St-Cloud</i>	<i>28</i>
c. La rencontre des publics, partager une expérience commune	32
<i>i. Habituer les jeunes publics à un cinéma inclusif.....</i>	<i>32</i>
<i>ii. Etude de cas : séance au cinéma Le Méliès en partenariat avec l'ANPEA</i>	<i>35</i>
II. Le travail auprès du jeune public permet une évolution dans les pratiques cinématographiques	41
a. La création de nouveaux spectateurs	41
<i>i. La croissance du nombre de spectateurs en situation de handicap oblige les salles de cinéma à s'adapter</i>	<i>41</i>
<i>ii. Encourager les jeunes publics à s'impliquer dans des actions en salle de cinéma.....</i>	<i>44</i>
b. Le rôle des festivals ou comment mettre l'inclusion au premier plan.....	46
<i>i. Les festivals : une devanture du cinéma et des laboratoires d'expérimentation</i>	<i>46</i>
<i>ii. Étude de cas : Festival Ciné Junior, en quête d'inclusivité</i>	<i>49</i>
c. Malgré tout, des freins empêchent la mise en place de certaines actions	53
<i>i. Manque de sensibilisation</i>	<i>53</i>
<i>ii. Manque de moyens financiers.....</i>	<i>57</i>
<i>iii. Manque de moyens humains</i>	<i>59</i>
CONCLUSION	62
BIBLIOGRAPHIE.....	64

INTRODUCTION

Il y a un an, quasiment jour pour jour, le mercredi 10 avril 2024, le film *Un p'tit truc en plus* sortait au cinéma. Premier film d'Artus, humoriste, comédien et maintenant réalisateur, il vient d'exploser le box-office français. À ce jour, le film, qui cumule un peu plus de 10 800 000 entrées, fait le meilleur score en France pour l'année 2024, devançant *Le comte de Monte Cristo*, *Vaiana 2* ou encore *Dune, deuxième partie*, et atterrit délicatement à la 25^{ème} place de la liste des cent premiers films au box-office en France.¹

Un p'tit truc en plus raconte l'histoire « d'un fils et son père en cavale, qui pour échapper à la police, se cachent dans une colonie de vacances pour jeunes adultes en situation de handicap mental, se faisant passer pour un pensionnaire et son éducateur spécialisé. Le début des emmerdes et d'une formidable expérience humaine qui va les changer à jamais. »².

Le film met en scène des personnes en situation de handicap, interprétées par des personnes véritablement concernées. C'est quelque chose qui ne plaît d'ailleurs pas forcément, soit par peur d'évoquer un sujet tabou, soit par pur rejet. Et en effet, le scénario d'Artus est refusé à de nombreuses reprises par des producteurs et par les distributeurs, sous prétexte qu'un film avec des personnes en situation de handicap, ce n'est pas vendeur. Artus explique : « On a entendu des phrases complètement dingues comme « bon, ça va, on sait qu'ils existent, on va pas les montrer non plus ». C'est affligeant. Ça raconte la peur, le rejet que suscite le handicap, aujourd'hui encore. ».

Par cette déclaration, Artus met en lumière les résistances profondes du cinéma face à la représentation du handicap, perçu comme un frein à la rentabilité ou au divertissement. Elle révèle également une non-priorité des représentations des personnes en situation de handicap, souvent reléguées à la marge. Ce rejet traduit une peur de visibiliser des personnes que la société préfère ignorer. Le succès du film est donc très symbolique : c'est un succès populaire et un acte de résistance culturelle face à cette invisibilisation.

Le film sort d'abord, en première semaine, timidement et majoritairement sur les écrans des

¹ « Un p'tit truc en plus » CBO Box-Office

URL: <https://www.cbo-boxoffice.com/v4/page000.php3?inc=fichemov.php3&fid=33619&t1=1>

² Dossier de presse « Un p'tit truc en plus »

URL : https://www.auvergnerhonealpes-cinema.fr/wp-content/uploads/2023/08/DP-UNPTITTRUCENPLUS_060324.pdf

circuits et principalement en région. Mais, en quelques semaines, le film double son nombre de sites. L'équipe du film fait même la montée des marches au Festival de Cannes, bien qu'une semaine avant encore, aucune marque ne souhaitait habiller les acteur.ices.

Cette soudaine visibilisation du handicap contribue à changer les regards sur les personnes concerné.es, amenant une image plus positive. Il faut dire que depuis longtemps, le handicap est entouré de stéréotypes et d'ignorances. Pourtant, des définitions très précises existent. La loi du 11 février 2005, par exemple, définit le handicap ainsi :

« Constitue un handicap [...] toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une personne ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».³

Cette définition, inscrite dans la loi française, rappelle que le handicap n'est pas qu'une question de condition médicale ou une limitation individuelle : il est sociétal. Il naît de l'interaction entre un individu et un environnement inadapté. C'est donc la situation qui crée le handicap. Comprendre et connaître les différentes situations de handicap est donc primordial pour savoir et anticiper les besoins des personnes accueilli.es dans des lieux publics, notamment culturels.

Le Guide *Cinéma et Accessibilité*, publié par le Ministère de la Culture en 2018, recense plusieurs types de handicaps répartis en différentes branches. Il est important cependant de rappeler que chaque handicap est vécu différemment par les personnes concerné.es et qu'il n'existe pas une seule façon de le vivre. Certaines personnes, atteintes d'un handicap trop lourd, ne sont pas cités dans ce recensement et dans ce mémoire. En effet, ne pouvant se déplacer jusqu'à la salle, ils n'ont pas été pensé comme un public cible dans les recherches.

- Le handicap visuel : « la déficience visuelle concerne les personnes aveugles (non voyance), les personnes amblyopes (mal-voyance) et celles dont la vue a fortement baissé, notamment les personnes âgées. ». Elles nécessitent les besoins de l'audiodescription dans leur pratique cinématographique. L'audiodescription est un procédé qui permet d'insérer au film une piste audio, où on décrit les éléments visuels

³ Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article L.144

importants. Elle s'intercale entre les plages de dialogues.

- Le handicap auditif : sont concerné.es par un handicap auditif, les personnes malentendantes, les personnes sourdes de naissance ou devenues sourdes, ainsi que les personnes dont l'audition a fortement baissé, notamment les personnes âgées. Programmer des séances avec des sous-titres en version sourds et malentendants (SME) et installer des Boucles à Induction Magnétique (BIM) permet une meilleure compréhension des films pour les personnes concerné.es par ce type de handicap. Le sous-titrage SME, par l'apparition de sous-titres sur l'écran, donne des informations importantes aux personnes qui n'ont accès qu'aux informations visuelles. Les BIM sont des dispositifs de transmission de l'audio pour les personnes appareillé.es ainsi qu'aux personnes ayant un implant cochléaire.
- Le handicap mental : « Il se traduit par une déficience intellectuelle stable, durable et irréversible. Il entraîne des difficultés de concentration, de mémorisation, d'abstraction, de coordination, de repérage dans l'espace et le temps et du vécu de la séance ». Afin d'accueillir au mieux les personnes en situation de handicap mental, il faut travailler autour du parcours du spectateur notamment en salle de cinéma, en renforçant les équipes d'accueil, en proposant une offre de film adaptée, des aménagements techniques pour entrer en douceur dans le film (son baissé, lumières qui s'éteignent progressivement, etc.).
- Le handicap psychique : « Il a pour origine une maladie, des troubles psychiatriques ou une perturbation de l'équilibre psychologique. ». Pour ces spectateur.ices, il faut réfléchir à limiter au mieux l'agressivité de l'environnement et sensibiliser les salarié.es du lieu (bruits trop forts, le ton employé, les bandes annonces avant les séances, le montage). Il est donc important de réfléchir en amont à la programmation proposée pour ces publics.
- Le handicap moteur et moteur cérébral : le handicap moteur est lié à une incapacité ou à une difficulté à se mouvoir dans l'espace et nécessite un recours à des aides à la marche comme le fauteuil. Pour accueillir ces personnes, il est donc nécessaire d'avoir des emplacements dédiés et bien répartis dans la salle. L'Infirmité Motrice Cérébrale (ou IMC) est un handicap qui nécessite souvent les mêmes adaptations que les autres types de handicap en salle de cinéma (mesures architecturales et accompagnement humain).

Pour chacun de ces handicaps, une signalétique spécifique et une communication doivent être déployées dans la salle de cinéma.

Cependant, rendre un espace accessible ne suffit pas à en faire un lieu inclusif. Par accessibilité, on entend ici la mise en place de conditions matérielles, techniques et organisationnelles (outils, équipements, programmation, services) visant à garantir à toute personne en situation de handicap un accès libre, autonome et digne à un lieu culturel, comme une salle de cinéma. L'inclusion est un concept qui dépasse la seule accessibilité d'un lieu. Il s'agit d'une démarche qui vise à garantir la participation de tous.tes, quels que soient leurs besoins ou leurs singularités, à la vie d'un lieu social, culturel ou éducatif. Il ne s'agit pas ici d'intégration, car ce n'est pas à la personne de s'adapter, mais bien au lieu de s'adapter à ses publics. Ainsi, le lieu doit proposer un accueil bienveillant, équitable et actif où chacun pourra s'y sentir représenté.e et jouer son rôle dans le dynamisme du lieu.

Par de nombreux aspects, l'accueil des personnes en situation de handicap et l'accueil auprès des jeunes publics sont similaires. Il répond aux mêmes logiques d'accompagnement, d'aménagement et de médiation. La dénomination « jeune public », bien qu'elle n'ait pas de définition spécifique, est souvent appliquée à un public, en situation de handicap ou non, qui a entre 2 et 18 ans, voire jusqu'à 25 ans dans certaines versions. Ce public est quasiment toujours accompagné, entre 2 et 11 ans, par un.e adulte, puis plus tard par des ami.e.s, à partir de 11 ans. Il peut également venir lors de séances scolaires ou dans un cadre autre, avec des centres de loisirs, des associations (sportives, artistiques, etc.). Le jeune public a des besoins souvent similaires à ceux des personnes en situation de handicap, notamment avec les plus jeunes. Cela peut être des adaptations techniques en début de séance ou l'accompagnement des films avec un renforcement des équipes d'accueil.

Les salles de cinéma ne sont pas encore, pour la plupart, complètement accessibles et donc très peu inclusives, et cela, malgré les recommandations répétées du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et les différentes lois, ordonnances et décrets appliqués en France. La loi de 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, exprime pourtant l'obligation des Établissements Recevant du Public (ERP) à être accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

C'est en partant de ces premiers constats que s'est construit ce mémoire. Si les salles de cinéma adaptent leur lieu à la venue du jeune public, pourquoi cela semble plus compliqué de faire de même avec des personnes en situation de handicap ?

Ce mémoire part donc de l'hypothèse suivante : le travail auprès du jeune public, notamment en matière de sensibilisation au handicap et d'ouverture à l'altérité, peut jouer un rôle clef dans la construction d'un cinéma plus inclusif. À travers des médiations, des dispositifs scolaires ou la construction d'une cinéphilie, les jeunes peuvent devenir des spectateur.ices averti.es mais également des acteur.ices de changement, en faveur de l'inclusion de tous les publics.

Par ce mémoire, nous nous interrogerons donc : en quoi le travail auprès du jeune public peut-il être un atout dans l'inclusion des personnes en situation de handicap en salle de cinéma ?

Pour répondre à cette problématique, ce mémoire s'organise autour de deux grandes parties. Dans un premier temps, nous verrons comment la sensibilisation autour de la question du handicap peut permettre de changer les représentations, notamment par le biais des actions éducatives et des formes de médiation adaptées. Dans un second temps, nous analyserons comment ces jeunes, formé.es et sensibilisé.es, peuvent faire évoluer les pratiques cinématographiques, en passant du statut de spectateur.ice passif.ve à un.e spectateur.ice impliqué.e, voire à un acteur.ice engagé.e en salle de cinéma.

Ce travail de recherche repose sur des analyses documentaires, enquêtes de terrain et retours d'expériences. Il s'appuie sur plusieurs types de sources et d'outils :

- Des lectures de textes de littérature et de textes institutionnels, incluant des rapports du CNC, du Ministère de la Culture, de l'Éducation nationale mais également des rapports d'associations comme Culture Relax, Retour d'Image ou Ciné-Sens. Ces sources permettent d'ancrer la réflexion dans les politiques publiques et les réalités du secteur.
- Des entretiens menés auprès de plusieurs professionnel.les de l'industrie cinématographique (exploitant.es, médiateur.ices, responsables d'association, etc.), des spectateur.ices mais également une enseignante. Ces témoignages éclairent les enjeux de terrain et les freins concrets rencontrés.
- Des observations participantes dans le cadre de mon stage au Cinéma Le Méliès, effectué d'octobre 2024 à mars 2025, ainsi qu'auprès d'ateliers, qui ont permis de recueillir des exemples de pratiques inclusives et de construire mes études de cas autour de certaines initiatives menées auprès du jeune public.

Il est important de noter que quelques points de vue viennent à manquer dans ce mémoire : celui des grands circuits d'exploitations et distributeur.ices jeunes publics, contactés, mais qui n'ont pas pu donner de réponses dans les temps.

De plus, il est important de préciser que, dans le cadre de ce mémoire, le terme « valide » est utilisé pour désigner les personnes ne vivant pas de situation de handicap. Ce choix s'inscrit dans une démarche initiée par les *disability studies*, qui proposent une approche sociale et politique du handicap, et qui entendent la définition du handicap par le biais de l'environnement ou d'une situation. Utiliser le terme « valide » permet de rendre visible une position privilégiée souvent invisible et de mettre en lumière une norme implicite.⁴ Ce terme permet également de poser un cadre de distinction sans stigmatisation ou de hiérarchie pour les personnes en situation de handicap.

Toujours dans le cadre de cette démarche, ce mémoire n'utilisera pas le mot « ordinaire » pour désigner les personnes valides car il sous-entend que les personnes en situation de handicap ne sont pas ordinaires (dans l'ordre des choses). Ce terme implique également un discours sous-jacent : les personnes concerné.es par un handicap sont « extraordinaires ». Or, lors de mes recherches pour ce mémoire, j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes en situation de handicap ou des représentant.es de leurs paroles : le mot « extraordinaire » les agace. Ce terme donne aux personnes concerné.es une certaine forme de magie ou les font passer pour des super-héros, ce qu'ils ne sont pas. Et cela implique également de sous-entendre que cela n'a pas de sens pour quelqu'un qui est aveugle, par exemple, d'aller au cinéma, cela sort de « l'ordinaire ». Fernando Pinto Da Silva, interrogé dans le cadre de mes recherches, précise :

« Pour beaucoup [de personnes en situation de handicap], et je m'inclus dedans, l'idée ce n'est pas tant que les personnes handicapées soient considérées comme des sur-hommes ou des sur-femmes, mais juste comme quelqu'un, avec, évidemment, des aptitudes différentes selon les environnements. Mais, on n'est pas plus que les autres parce qu'on arrive à faire un marathon sans y voir, ou du basket-ball, si on est en fauteuil. [...] Globalement, nous, on ne veut pas qu'on nous dise qu'on est fort, on veut juste pouvoir vivre normalement, sans avoir à se poser trop de questions. ». ⁵

⁴ Julie Mendy et Patrick Fougeyrollas, *Dé-privilegier les valides. Vers une société inclusive*, 2021

⁵ Entretien réalisé le 3 mars 2025

Pouvoir nommer correctement les personnes et éviter des termes trop péjoratifs est une première étape dans la volonté de sensibiliser les publics, notamment les jeunes, au handicap. Pour comprendre comment les jeunes publics peuvent être des leviers d'inclusion, il est d'abord essentiel d'analyser comment le handicap est abordé, représenté et médiatisé auprès d'eux.

I. Sensibiliser le jeune public au handicap

a. Sensibiliser par la représentation

i. Historique de la représentation du handicap au cinéma

Il s'agit donc, dans un premier temps, de sensibiliser le jeune public à la question de l'inclusion en salle de cinéma. Plusieurs objectifs répondent à cette orientation : tout d'abord, montrer aux personnes en situation de handicap qu'elles ont le droit de venir au cinéma, que la salle est un lieu accessible et inclusif. Et puis, sensibiliser les publics aux handicaps. Ce processus permettrait de changer les préjugés sociétaux que peuvent avoir les personnes en situation de handicap envers les salles de cinéma et inversement les publics valides face aux personnes en situation de handicap.

Dans son livre *Des représentations du handicap et de la folie* (2023), Gérard Bonnefon explique que le cinéma, dès son invention en 1895, a représenté des personnes en situation de handicap. En 1896, un homme en béquille, traversant furtivement une partie de boules lyonnaises, a été capturé par les frères Lumières dans leur film *Concours de boules*. Mise en scène sûrement anodine mais la figure du personnage en situation de handicap revient de manière récurrente dans le cinéma. Elle est souvent synonyme d'étrangeté ou de curiosité. D'abord, dans les films de Georges Méliès, où des personnes, même si elles ne semblent pas représenter l'infirmité, sont désarticulé.es, ont les membres séparés et s'agitent frénétiquement au rythme de pas endiablés comme dans *Cake-Walk infernal* (1903).

Derrière cette curiosité et ce sentiment d'étrangeté se cache en réalité une certaine obsession autour de ce qui était encore très répandu à l'époque : les freaks show (aussi appelés foires aux monstres), des attractions populaires souvent organisées par des cirques, qui mettaient en scène des personnes ayant des éléments corporels hors-normes selon les standards de la société. Ces attractions, évidemment à but lucratif, étaient pour les spectateur.ices une manière d'être confronté.es à la différence, tout en étant diverti.es. Les freaks show jouaient beaucoup sur l'univers de la magie et, si c'étaient bien de vraies personnes qui performaient, elles ne semblaient pas tout à fait faire partie de la société, du monde « réel ». Le film *Freaks* (1932) de Tod Browning montre, par exemple, qu'il y avait, cependant, une certaine reconnaissance de ces personnes à l'époque. Le film fait le récit de la vengeance d'une troupe de cirque, menée par un couple atteint de nanisme, contre un autre couple d'artistes. Les personnages sont interprétés par des personnes atteintes de malformations physiques.

Cependant, le film n'est pas bien reçu par la critique. *Ciné-Magazine*, en novembre 1932 parle de « pauvres débris humains » au sujet des acteur.ices mais tempère en indiquant que « malgré notre répulsion, notre pitié doit aller vers eux ».⁶

Cet univers décalé et étrange du freak est ainsi repris au cinéma et devient un élément récurrent chez des cinéastes, comme David Lynch qui l'utilise comme « matière artistique ».⁷ À l'inverse des freak show où les personnes différent.es étaient moqué.es et jugé.es comme des « monstres », *Elephant Man* (1980) parle de la dignité humaine, embrassant le point de vue de Joseph Merrick et remettant en avant l'humain avant le handicap. Le personnage de The Man from Another Place (joué par Michael J. Anderson) dans la série *Twin Peaks* (1990-1991 et 2017) est également une manière pour Lynch de rendre son univers déconcertant pour son spectateur. Il joue sur la bande son, accentuant l'étrangeté de cet espace, the Black Lodge, qui semble hors du temps et hors du monde. Si cet homme semble faire partie d'une autre dimension (mettant encore en marge de la société, dans un autre espace-temps, le corps différent), The Man from Another Place semble pourtant détenir toute la vérité et donne des indices à l'agent Dale Cooper. Il n'est pas montré comme un fou, incapable ou inférieur.

Si la figure du monstre associée à un handicap disparaît peu à peu dans les clichés au cinéma, le handicap, dans de nombreux scénarios, reste une excuse pour faire du personnage un être en incapacité de réagir et un élément de tension. Par exemple, dans *Fenêtre sur cour* d'Alfred Hitchcock (1954), le fauteuil roulant de James Stewart est au centre de toute l'attention. Il fait obstruction dans sa vie et l'empêche d'aller dehors. Il se retrouve alors bloqué dans son appartement, face à l'ennui mais surtout face aux fenêtres de ses voisins. Ce fauteuil devient alors une excuse pour faire du voyeurisme, puis un obstacle lorsque le risque du crime est au plus fort. Enfin, il devient un objet de tension dans la lutte finale.

La représentation du personnage en situation de handicap évolue au fur et à mesure des années, prenant une image plus positive comme le personnage de Forrest Gump, du film éponyme de Robert Zemeckis en 1994. Plus généralement, à partir des années 1990, les personnages en situation de handicap se rapprochent de plus en plus de la réalité, devenant plus profonds mais surtout devenant des figures de contestation, refusant une certaine prédestination. C'est le cas des personnages du film *Fortune express* (1990) d'Olivier Schatzky, qui préfèrent braquer une banque plutôt que de rester dans l'institut de soin. Il

⁶ *Freaks* de Tod Browning, *Avant-scène cinéma*, n° 264, 15 mars 1981, p. 50.

⁷ Gérard Bonnefon, *Des représentations du handicap et de la folie*, 2023, p.207

s'agit de montrer que les personnes en situation de handicap ne sont, en réalité, pas destiné.es à passer leurs vies dans des établissements de soin. Eux aussi vivent dans leur maison, travaillent, et ont des envies sexuelles comme dans *Crash* (1996) de David Cronenberg, *Nationale 7* (2000) de Jean-Pierre Sinapi ou bien encore plus récemment dans *Simón de la montaña* (2024) de Federico Luis.

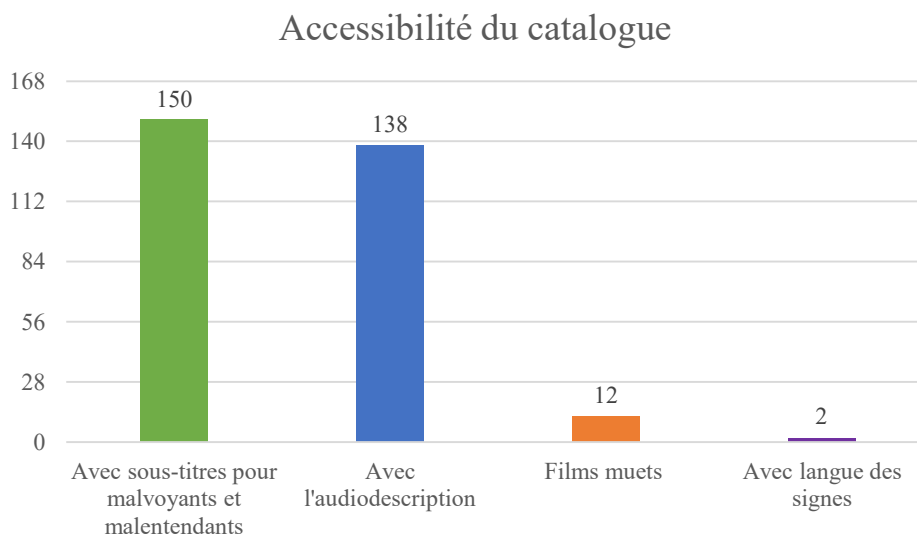
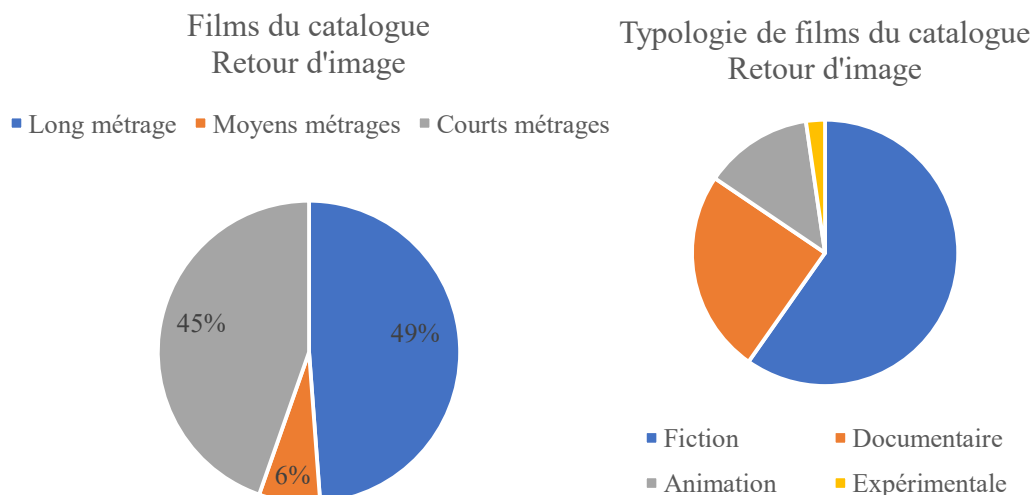
« L'intégration dans la cité, créatrice de liens sociaux, demeure un « combat » pédagogique, éducatif, institutionnel et politique, afin de contribuer à la levée des craintes, des appréhensions, des hésitations, des inerties, et d'éviter les régressions sociales. »⁸. Dans l'introduction de son ouvrage, *Des représentations du handicap et de la folie* (2023), Gérard Bonnefon met en lumière l'intégration dans la société comme un « combat » collectif, qui engage les sphères pédagogiques, éducatives, institutionnelles et politiques. Ce combat prend tout son sens lorsqu'on s'intéresse à la représentation des personnes en situation de handicap au cinéma, un endroit où les enjeux de visibilité, de reconnaissance et de dignité sont particulièrement forts. Les personnages en situation de handicap ont souvent été montré.es à travers un prisme réducteur : soit comme des figures monstrueuses, comme objets de pitié, ou comme figures héroïques exceptionnelles. Ce type de représentations contribue à nourrir « les appréhensions, les hésitations et les inerties » dont parle Bonnefon, en renforçant une image déformée de la réalité. Promouvoir des récits plus justes, plus nuancés, c'est donc participer à ce combat pour l'intégration, en faisant du cinéma un outil de changement social. En valorisant des représentations inclusives et authentiques, le cinéma peut aider à faire évoluer les mentalités et à éviter les régressions sociales, en rendant visible ce qui est trop souvent invisibilisé. Ces représentations sont donc d'autant plus importantes lorsqu'il s'agit de les montrer à des jeunes spectateur.ices qui, en pleine construction de leur identité, sont à la recherche de modèles ou de personnes vivant des situations potentiellement similaires à la leur. C'est également par ces représentations qu'ils peuvent anticiper des événements ou des rencontres à venir dans leurs vies.

Ce combat est également porté par des associations d'éducation à l'image qui souhaitent mettre en avant davantage de diversité dans les représentations. C'est le cas de l'association Retour d'Image, créée en 2003 par Diane Maroger, monteuse et cinéaste documentariste, qui agit en faveur de l'inclusion professionnelle et spectatorielle des personnes en situation de handicap dans l'industrie du cinéma. L'association est composée de professionnel.les du

⁸ Gérard Bonnefon, *Des représentations du handicap et de la folie*, 2023, p.10

milieu et de passionné.es, valides ou en situation de handicap. Aujourd’hui, l’association est également un centre de ressources.

Parmi ses nombreuses actions culturelles, elle programme, conseille et forme aux échelles locale, nationale et internationale⁹. Également, elle compile, répertorie et crée de la documentation autour des thèmes du handicap dans le cinéma. Retour d’Image a notamment composé un catalogue de films, depuis 2003, sur la thématique du handicap.



La plupart des films du catalogue sont sortis à partir des années 1990’, mais quelques films de patrimoine comme *Freaks* (1932), *Johnny Got His Gun* (1971), *Quasimodo le bossu de Notre Dame* (1939) ou encore *L’enfant aveugle I et II* (1964 et 1966) ont été également sélectionnés.

⁹ « Historique » Retour d’image

URL: <https://retourimage.eu/lassociation/historique-de-lassociation/>

Ce catalogue de 168 films a pour fonction de conseiller des œuvres « aux programmeur.ices de festivals et d'établissements de cinéma, aux porteur.ses de projets artistiques et aux organisateur.ices de séances de sensibilisation sur la thématique du handicap ».¹⁰ Ce répertoire est très diversifié dans sa composition car il permet d'interroger plusieurs sujets en plus de la thématique du handicap comme le sport, la sexualité, l'amour, la jeunesse. Une majorité des films est accessible en audiodescription et a des sous-titres en version sourds et malentendants. Il n'est pas possible cependant d'avoir des chiffres sur la prise en main de ce catalogue par les salles de cinéma. Jusqu'en 2012, ce catalogue était complété à partir de la programmation des festivals organisés par Retour d'Image et le seul retour disponible était le nombre d'entrées des films lors des séances du festival. Retour d'image ne possède pas les droits des films recommandés dans le catalogue.

Ces films sont donc à destination de séances de sensibilisation sur le handicap, c'est-à-dire surtout en direction d'un public qui n'est pas forcément en situation de handicap. La projection des films est accompagnée d'une médiation autour de la thématique. Dans le cadre de séances publiques inclusives, où il peut y avoir une certaine mixité, il est plutôt conseillé de prendre des films qui n'abordent pas forcément la question du handicap. En effet, les publics concerné.es sont, de fait, très au courant de leur handicap et recherchent généralement des séances classiques, comme le dernier Disney, afin de sortir en famille ou entre amis. Nous reviendrons sur ce point un peu plus tard dans le développement en parlant notamment des séances ciné-relax.

De plus en plus d'initiatives sont prises depuis quelques années pour mettre en lumière des personnes souvent invisibilisé.es dans la société. Montrer à l'écran, c'est placer devant les yeux des spectateur.ices des réalités dont ils ne connaissent souvent pas l'existence. Ce phénomène a été démontré également avec les Jeux Paralympiques de 2024 à Paris, où de nombreuses personnes ont découvert le handicap à travers le sport. Dans son bilan, l'ARCOM annonce que 59% des Français.es ont suivi les jeux paralympiques, dont 29% régulièrement (un fois par jour ou plusieurs fois par semaine). Le volume horaire des Jeux Paralympiques à la télévision sur les chaînes gratuites a augmenté (251 heures) et a dépassé le record établi lors des Jeux Paralympiques de Rio en 2016 (104 heures). L'ARCOM recense 51,434,000 téléspectateur.ices ayant regardé au moins 10 secondes les Jeux Paralympiques de Paris contre 28,770,000 téléspectateur.ices pour ceux de Tokyo. Parmi ces téléspectateur.ices,

¹⁰ « Catalogue de films » Retour d'image

URL <https://retourimage.eu/ressources/catalogue-de-films/#catalogue-content>

nous pouvons noter que 4.2% avaient entre 4 et 14 ans et 3.6% avaient entre 15 et 24 ans, soit environ 8%. Ce chiffre peut paraître faible, mais représente tout de même 4 011 852 jeunes ayant vu des personnes en situation de handicap à la télévision. Ces images ont pu les confronter à une réalité qui n'est peut-être pas la leur. Sur les 59% des Français.es interrogé.es, 75% disent avoir changé leur regard sur le handicap et 91% disent mieux connaître des athlètes paraspportifs.¹¹

Cette large mise en lumière des personnes en situation de handicap lors des Jeux Paralympiques montre que la multiplicité des images et des représentations a influencé les opinions et les idées préconçues des publics sur le handicap. Ces images leur permettent également de découvrir une autre vision du handicap. Être représenté est une manière de revendiquer son intégration dans la société. La représentation des personnes en situation de handicap est donc un premier pas dans l'inclusion. Cependant, pour que les discours portés par ces images aient un impact fort sur les jeunes publics, une vraie compréhension, il faut également mettre ces images au cœur de leurs enseignements scolaires et dans leur quotidien. Permettre de présenter d'autres points de vue favorise le développement de l'empathie et leur présente des réalités qui ne sont pas forcément les leurs.

ii. Dispositif Ecole et cinéma - cas d'étude Rouge comme le ciel

Le travail auprès du jeune public concernant l'éducation à l'image touche plusieurs types de publics : le scolaire et le grand public. Le travail auprès des scolaires est un passage essentiel dans l'éducation aux images. L'école est un endroit où les élèves passent la plus grande partie de leur temps entre trois et dix-huit ans. Ils sont à l'école cinq jours sur sept, huit heures par jour. Pour autant, l'école n'est pas forcément un lieu de rencontre entre les élèves valides et ceux en situation de handicap. Une grande partie d'enfants concerné.es par un handicap va dans des instituts privés ou suit une scolarité à la maison. Toutefois, il existe des moyens mis en place qui permettent à des jeunes en situation de handicap de fouler les bancs d'un établissement scolaire public et, de ce fait, participer aux dispositifs d'éducation à l'image avec les autres élèves.¹²

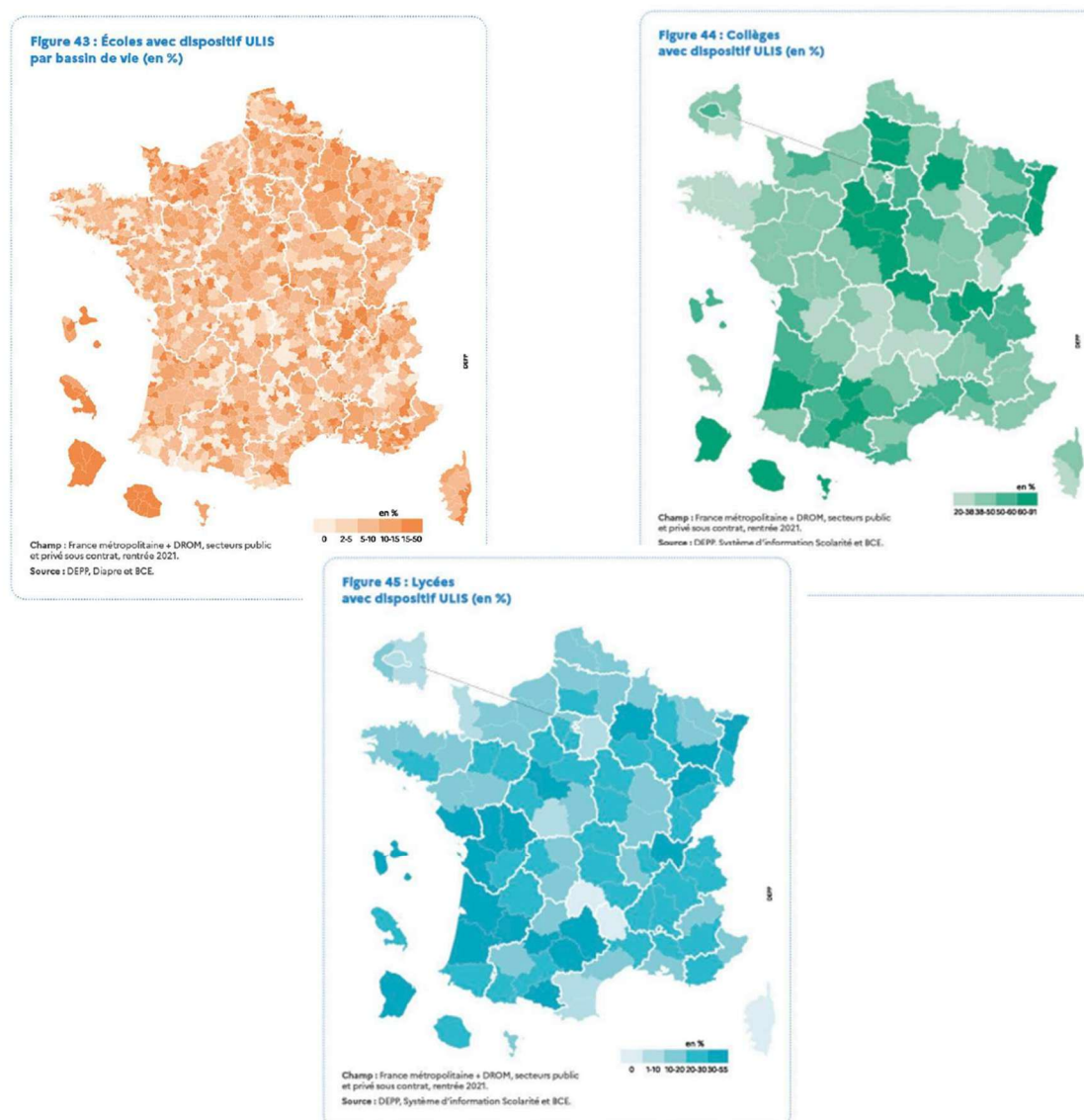
La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, cité précédemment, permet aux enfants en situation de handicap d'être scolarisé.e dans une école ordinaire. Ce droit, renforcé

¹¹ ARCOM, *Bilan de la diffusion audiovisuelle et numérique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024*, janvier 2025 - URL : <https://www.arcom.fr/sites/default/files/2025-01/Arcom-Bilan-diffusion-audiovisuelle-numerique-des-jeux-olympiques-paralympiques-paris-2024..pdf>

¹² Ministère de la Culture, *Guide cinéma et accessibilité*, 2018, p222

par la loi de juillet 2013 et celle de juillet 2019, est inscrit dans le Code de l'éducation, sous le concept d'école inclusive. Avant 2005, les enfants en situation de handicap ne pouvaient pas étudier dans des établissements d'enseignement classique.¹³

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire, aussi appelés ULIS, permettent à un groupe restreint d'élèves présentant un même type de handicap d'être accueilli.es au sein d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Malgré une scolarisation qui ne peut être individuelle et continue dans une classe classique, ils bénéficient d'aménagements, d'adaptations pédagogiques et des mesures de compensation, avec des équipes éducatives spécialisées.



Source cartes : rapport publié par la DEPP en juillet 2023

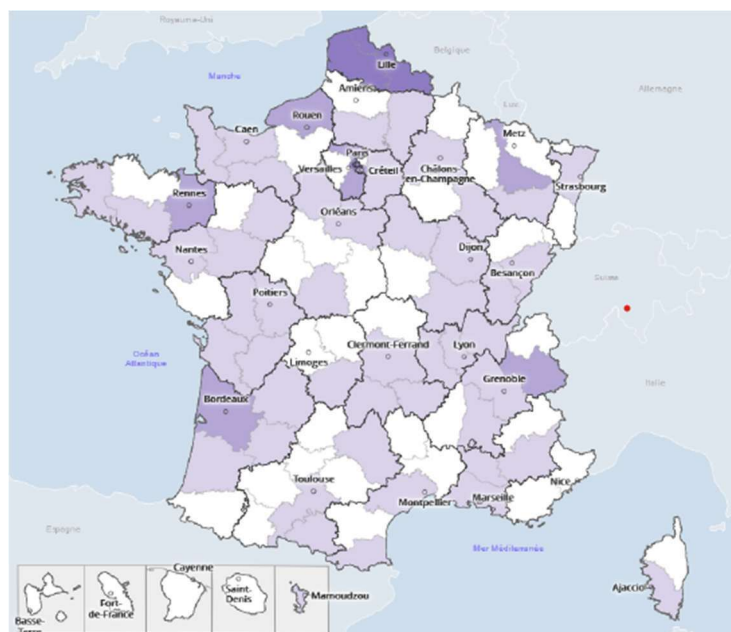
À la rentrée 2024, plus de 490 000 élèves en situation de handicap sont scolarisé.es dans des

¹³ « La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, 20 ans après », Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, publié le 23 juin 2017 et mis à jour le 11 février 2025

URL : <https://handicap.gouv.fr/la-loi-du-11-fevrier-2005-pour-egalite-des-droits-et-des-chances>

établissements publics avec le dispositif ULIS. Il s'agit de près de 11 000 unités ouvertes dans le premier et le second degrés.¹⁴ Cependant cette répartition est assez inégale. En effet, en 2021, 24% des bassins de vie ne disposent pas d'ULIS dans le premier degré et seulement une école sur dix en possède une. On considère qu'un collège sur deux dispose d'une ULIS mais certains départements n'ont aucune unité comme la Creuse, la Corse du Sud ou encore le Val-de-Marne. Au lycée, c'est un établissement sur cinq qui propose une ULIS, mais pareillement, certains départements n'en disposent d'aucune comme le Cantal, la Corse du Sud, la Haute Corse et la Lozère.¹⁵

Les établissements régionaux d'enseignements adaptés, ou EREA, ainsi que les lycées d'enseignements adaptés (LEA) sont des établissements publics locaux d'enseignement. Sont accueilli.es au sein de ces écoles des jeunes en grandes difficultés scolaires, sociales ou présentant un handicap. Les élèves bénéficient d'un enseignement général et professionnel adapté. Ils peuvent valider leur cursus par un certificat d'aptitude professionnelle ou un baccalauréat professionnel.



Source carte : rapport de du CEE sur les EREA, septembre 2024

¹⁴ « Année scolaire 2024-2025 : assurer l'accessibilité de l'école pour tous » Ministère de l'éducation - URL : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2024-2025-assurer-l-accessibilite-de-l-ecole-pour-tous-414990#:~:text=%C3%80%20la%20rentr%C3%A9e%20scolaire%202024,r%C3%A9f%C3%A9rence%2C%20avec%20des%20enseignements%20adapt%C3%A9s>.

¹⁵ Rapport de la DEPP - *Les établissements scolaires - un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France*, juillet 2023

URL : <https://www.education.gouv.fr/media/157200/download>

Pour l'année 2023-2024, en France, soixante-dix-sept EREA étaient présents sur le territoire dont un établissement privé sous contrat. Ce sont 9 058 élèves au total qui sont réparti.es dans ces établissements. Cependant, certains départements n'ont pas de EREA comme la Haute Corse, l'Ardèche, la Somme ou encore la Haute-Vienne.¹⁶

Ces chiffres démontrent que, malgré un développement assez important des dispositifs d'inclusion en classe, de nombreux bassins de vie en sont dépourvus. Dans ces territoires, il n'y donc pas de mixité entre élèves valides et élèves en situation de handicap. Ces moyens d'inclusion sont à la fois des outils importants dans l'intégration des enfants dans la société mais également une manière de sensibiliser sur la question du handicap dès la cour de récréation.

Ainsi, à travers les dispositifs scolaires d'éducation à l'image, les jeunes publics sont sensibilisé.es à des problématiques qui ne sont parfois pas connues des élèves, voire mal interprétées. C'est le cas des dispositifs contre le harcèlement scolaire, l'éducation sexuelle ou d'autres initiatives. L'éducation à l'image fait partie de ces dispositifs et permet aux élèves, via des ateliers de création ou des films, de découvrir d'autres points de vue, d'autres cultures, d'autres vies.

Depuis maintenant plus de trente ans, le CNC et le ministère de la Culture, en lien avec des associations et des institutions territoriales, promeuvent des dispositifs d'éducation à l'image très variés permettant à toutes les tranches d'âges et une grande partie des formations d'être en contact avec le cinéma. Sur une douzaine de domaines d'action, il y a notamment le programme Ma classe au cinéma, qui regroupe Maternelle au cinéma, École et cinéma, Collège au cinéma et Lycéens et apprentis au cinéma.¹⁷ Ce sont des dispositifs pendant le temps scolaire, où les élèves viennent en salle de cinéma pour suivre un parcours filmique de 2 à 4 séances sur l'année. Les films sont tous sélectionnés par des commissions composées de représentant.es de l'Éducation nationale, du cinéma, de psychologues, de médiateur.ices jeune public. Le catalogue est national et les coordinations locales (menées par l'Archipel des lucioles) sont en charge de sélectionner les films pour leur parcours. Chaque séance doit être accompagnée d'une présentation en amont, d'un temps d'échange à la fin de la séance en salle de cinéma et d'un autre en classe autour des thèmes du film. Chaque niveau d'étude

¹⁶ Rapport du CEE - *Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)*, septembre 2024

URL : <https://www.education.gouv.fr/media/197117/download>

¹⁷ « Ma classe au cinéma » CNC

URL <https://www.cnc.fr/cinema/ma-classe-au-cinema>

apporte ses spécificités dans les dispositifs :

- **Maternelle au cinéma**, créé en 2022, est à destination des élèves de la petite section à la grande section maternelle. Les classes de petite section ont deux séances dans l'année, puis à partir de la moyenne section, les classes ont trois séances. Sur l'année 2022-2023, 24 programmes et films composaient le catalogue.
- **École et cinéma**, créé en 1994, est à destination des élèves du CP au CM2. Les films sont présentés en version française pour les CP, CE1, CE2 et sont accessibles en version française et en version originale sous-titrée en français pour les CM1 et CM2. Sur l'année 2022-2023, le catalogue était formé de 112 titres.
- **Collège au cinéma**, créé en 1989, est à destination des élèves de la sixième à la troisième. Les films proposés sont en version originale sous-titrée en français. Sur l'année 2022-2023, le catalogue de collège au cinéma était composé de 107 films.
- **Lycéens et Apprentis au cinéma**, créé en 1994, est à destination des élèves de la seconde à la terminale ainsi que des ceux en Centre de Formation d'Apprentis (CFA). C'est le dernier volet du dispositif. Les films présentés sont en version originale sous-titrée en français. Pour l'année 2022-2023, le catalogue était pourvu de 110 films auxquels s'ajoutent 15 films « régionaux ».

	Nombre d'écoles	Nombre de classes et enseignant.es	Nombres d'élèves inscrits	Nombres de cinéma
Maternelle au cinéma	2 571 écoles	6 764 classes	159 118 élèves inscrit.es	603 cinémas
École et cinéma	10 931 écoles	42 430 classes	928 366 élèves inscrit.es	1 451 cinémas
Collège au cinéma	3 801 établissements	14 718 enseignant.es	484 183 élèves inscrit.es	1351 cinémas
Lycéens et Apprentis au cinéma	2 597 écoles	11 544 enseignant.es	333 836 élèves inscrit.es	941 cinémas

Ces dispositifs scolaires s'adressent à tous les jeunes, notamment aux personnes en situation de handicap qui sont en intégration scolaire ou accueilli.es dans le secteur médico-social. Contrairement aux chiffres généralistes qui concernent les dispositifs de Ma classe au cinéma, très peu de chiffres existent sur la participation des élèves en situation de handicap assistant aux dispositifs. L'Archipel des lucioles a sorti la restitution d'une enquête nationale sur les effectifs concerné.es de 2018 à 2020. Sur cette période, l'étude recense 3 700 élèves ou jeunes en situation de handicap dans les dispositifs scolaires. Parmi ces publics, 2 300 jeunes étaient dans le dispositif École et cinéma, 1 100 pour Collège au cinéma et 300 pour Passeurs d'images.¹⁸

Il est fort à parier que les chiffres sur ces dernières années ont fortement augmenté, car pour rappel, pour l'année 2024-2025, le site du ministère de l'Éducation annonçait plus de 490 000 élèves en situation de handicap inscrit.es dans les classes ULIS. Cependant, ces chiffres restent tout de même bien moindres comparés au nombre d'inscrit.es valides.

Pour accompagner ces dispositifs, de nombreux documents et outils pédagogiques sont mis à la disposition des élèves, des enseignant.es, des coordinations locales et des médiateur.ices. On peut citer notamment Nanouk, plateforme pédagogique en ligne en direction du dispositif École et cinéma et destinée à la fois aux familles, aux enseignant.es et aux établissements. La plateforme a été conçue en 2016 par Les enfants de cinéma et elle est, depuis, développée par l'Archipel des lucioles. Sur ce site, les enseignant.es ont à leur disposition des présentations détaillées des films du catalogue, avec des analyses de séquences, des pistes thématiques autour du film. Le site est rédigé par des associations d'éducation à l'image, des auteur.ices ou encore des médiateurs.

Parmi les films sélectionnés par la commission École et cinéma, *Rouge comme le ciel* (2004) de Cristiano Bortone, intégré pour l'année 2024-2025 dans le catalogue du dispositif, est un bon exemple de la démarche de sensibilisation sur les questions de handicap auprès d'un public jeune scolaire.

Rouge comme le ciel est inspiré de la vie de l'enfance de Mirco Mencacci, un créateur sonore italien aveugle. Dans ce film, on y suit Mirco qui, après un accident avec une carabine, perd peu à peu la vue et se retrouve dans un institut pour jeunes aveugles et malvoyants. Lui, pour qui le cinéma était une vraie passion, va essayer de fabriquer, à partir de sons qu'il crée

¹⁸ Séminaire inclusion : introduction, Passeurs d'images

URL : <https://www.archipel-lucioles.fr/sites/default/files/2021-12/Intro-EM-seminaire-inclusion.pdf>

enregistrés avec un vieux magnétophone, ses propres histoires spectaculaires.

À travers ce film, les spectateur.ices découvrent le parcours de Mirco dans l'acceptation de son handicap, mais également les différents combats qu'il peut mener. Le film propose une représentation nuancée, douce et positive du handicap visuel, en montrant comment un obstacle (ici le handicap) peut devenir une ressource pour favoriser l'imagination, créer et affirmer son identité. Mirco montre que sa cécité ne l'empêche pas de « voir » les choses autrement, grâce à ses autres sens. L'intégration dans le catalogue d'École et cinéma est une preuve de plus que ce film est un outil éducatif puissant. Il propose à des jeunes spectateur.ices de s'identifier à un personnage porteur de différence, d'embrasser son point de vue, tout en les amenant à réfléchir sur les notions de perception, de créativité, d'acceptation de l'autre. Il permet d'aborder des questions qui peuvent parfois être délicates à propos du handicap. Cela permet ainsi de lever les stéréotypes que le public peut avoir et favorise l'empathie en les immergeant dans une vie différente de la leur.

Par ailleurs, ce film est une véritable expérience sensorielle pour les élèves. Mirco, tout au long du film, tape, frotte, agite des objets dans tous les sens afin de créer des bruits. Il enregistre ces bruits et crée ainsi une véritable histoire. À travers l'écran, les spectateur.ices découvrent par l'image et le son le métier du bruitage. Le film les invite à réfléchir aux sonorités, à recréer des sons avec des éléments qui les entourent, à ne plus se fier à ce qu'ils voient mais à ce qu'ils entendent.

Pour accompagner ce film, de nombreux outils pédagogiques sont mis à la disposition des enseignant.es et des coordinations, en particulier via le site Nanouk. En plus de la fiche complète sur le film et des analyses de séquences, la plateforme propose des promenades pédagogiques pour aborder le handicap. La première d'entre elles se nomme « Rouge comme le ciel en versions adaptées pour un partage du sensible » et invite les enseignant.es à faire découvrir à leurs élèves l'audiodescription. Après une définition détaillée de ce qu'est l'audiodescription, l'enseignant.e accède à plusieurs extraits de la scène du spectacle à la fin du film : d'abord l'extrait sans image, puis l'extrait sans image et avec audiodescription et enfin, l'extrait avec image et audiodescription. Ce déroulé permet de mieux comprendre les étapes pour audiodécrire un film et les enjeux derrière l'audiodescription. Les élèves se mettent alors, le temps de l'extrait, dans la peau d'une personne malvoyant.e ou aveugle qui va au cinéma. Les salles peuvent également se réapproprier ces extraits pour les montrer en amont ou en aval du film comme cela a été au Cinéma le Méliès à Montreuil.

Dans le cadre de mon stage de fin d'étude, j'ai animé les séances de *Rouge comme le ciel* avec les classes de Montreuil. Les élèves étaient invité.es juste avant le début du film à regarder l'affiche et à la commenter, puis écoutaient un extrait sonore où Mirco, dans un arbre, décrit les couleurs à un autre enfant. Avant de lancer la projection, je posais deux questions aux élèves afin qu'ils y réfléchissent pendant le film. Enfin, il y avait une discussion en salle avec les élèves autour des thèmes du film et une présentation de l'audiodescription avec les extraits fournis par la plateforme Nanouk. Avec uniquement les sons, les élèves devaient essayer de comprendre la situation et de deviner ce qu'il se passait dans l'extrait. Cette médiation est assez courante dans les salles de cinéma lors de la présentation du film. Cette promenade pédagogique est enfin aussi le moment d'évoquer les autres types de handicap et les solutions d'accessibilité proposées pour voir un film, par exemple, les sous-titres et leurs codes couleurs. Par ailleurs, des activités autour des versions sous-titrées sont suggérées avec des temps d'échanges lorsque la séance se fait avec des élèves sourd.es ou malentendant.es.¹⁹

Par le biais des représentations, et notamment lors de ces dispositifs, le cinéma devient ainsi un levier d'éducation inclusive, et *Rouge comme le ciel*, un support particulièrement adapté pour encourager la tolérance, la compréhension et la valorisation de la différence dès le plus jeune âge.

Il est intéressant de noter qu'il existe d'autres dispositifs dédiés aux temps scolaires et pédagogiques comme le « Kit cinéma et handicap » concocté par l'association l'Archipel des lucioles et Retour d'image. Cet outil, développé en 2022 par le Blackmaria, pôle régional d'éducation aux images en Champagne-Ardenne, a été repris et lancé depuis 2023 à l'échelle nationale par l'Archipel des lucioles. Cette association, basée à Paris, met en place la coordination sur le plan national des dispositifs d'éducatons aux images ou encore l'opération Des cinés, la vie. L'Archipel des lucioles est également la porte-parole auprès de politiques et d'institutions nationales au sujet des dispositifs d'éducation aux images et elle se constitue comme centre de ressources et de mise en réseau.

C'est donc dans cette optique qu'elle développe le Kit Handicap gratuit et accessible à l'échelle nationale. Ce dispositif a été pensé à destination des formateur.rices des structures mais aussi des dispositifs d'éducation aux images. Il s'agit concrètement d'un catalogue de treize courts métrages sur le thème du handicap, représentant des personnes

¹⁹ « Rouge comme le ciel, promenades pédagogiques » Nanouk
URL : <https://nanouk-ec.com/enseignants/les-films/rouge-comme-le-ciel/cahier/promenades#film>

concerné.es, regroupés dans une clef USB, accompagnés d'une notice pédagogique et de recommandations sur la mise en place des séances. Les droits des courts métrages ont été acquis sur une durée de quatre ans par l'Archipel des lucioles (soit jusqu'en 2027). Tous les films de ce catalogue ont des versions en audiodescription et avec des sous-titres pour les personnes sourd.es et malentendant.es. Ils sont également très divers et variés dans leurs thèmes et leurs formats (animation/prise de vue réelle, documentaire/fiction/clip musical etc.). Afin de mettre à l'aise les coordinations et les enseignant.es avec ce kit, l'Archipel des lucioles a proposé plusieurs formations pour prendre en main le matériel, notamment en juin 2023 à Paris puis en novembre de la même année à Saint-Jean-de-Luz, lors des rencontres nationales de l'association. De cette formation, plusieurs retours ont été faits : malgré le kit et le guide proposé, les participant.es ont ressenti le besoin d'être davantage formé.es sur le handicap, ont des difficultés à trouver des intervenant.es locaux.les qui pourraient parler de cette thématique. Ils souhaitent également une mutualisation des initiatives régionales pour les proposer sur le plan national.²⁰ Cependant, malgré six formations en 2023 sur ce kit, l'outil a été peu utilisé par les coordinations. Quatre-vingt-dix kits²¹ ont été demandés sur toute la France et l'Archipel des lucioles compte un peu plus de deux cent coordinations dans son réseau.

La représentation dans les films est donc un levier essentiel dans la prise de conscience de l'autre et dans la sensibilisation des jeunes publics. Représenter et se sentir représenté permet aux publics d'acquérir des clefs de compréhension du monde et de légitimer une certaine présence dans celui-ci. Ces représentations doivent également être accompagnées d'une médiation pour discuter des thématiques, revenir sur des points importants soulevés dans le film ou remettre du contexte autour des sujets.

Ainsi, la médiation auprès des scolaires et autour de l'éducation aux images est également au service de la sensibilisation sur le handicap.

b. La médiation scolaire au service de la sensibilisation

i. La médiation en temps scolaire pour comprendre un autre point de vue

²⁰ « Prise en main du kit handicap avec les publics, novembre 2023 » Archipel des lucioles

URL: <https://www.archipel-lucioles.fr/prise-en-main-du-kit-handicaps-avec-les-publics-novembre-2023>

²¹ Rapport de l'Archipel des lucioles – *Rapport 2023 d'activité*, juin 2024

URL: <https://www.archipel-lucioles.fr/sites/default/files/2024-06/rapport%20d%27activite%CC%81s4.pdf>

La médiation en temps scolaire est un outil essentiel pour accompagner les élèves dans la compréhension de réalités qui leur sont parfois éloignées. Elle permet non seulement d'ouvrir un espace de discussion et de réflexion, mais aussi de créer un lien sensible entre les élèves et les thématiques abordées. Dans le cadre de la sensibilisation au handicap, cette médiation devient un outil puissant pour rendre visibles des expériences de vie souvent méconnues. Par le biais de la discussion, du questionnement, de l'interprétation collective ou encore de l'expérimentation, les élèves sont invité.es à adopter un autre point de vue, à reconsidérer leurs préjugés et à développer leur empathie. En abordant la question du handicap à travers les images, les élèves sont amené.es à réfléchir sur leurs propres représentations, mais aussi à prendre conscience des obstacles rencontrés par les personnes concerné.es. Cette approche favorise l'échange et la réflexion collective, tout en posant les bases d'une culture du respect et de la différence.

Le format classique de la médiation, comme on la retrouve en salle avec des publics scolaires, est la discussion après-séance. Comme vu plus tôt, chaque film des dispositifs est précédé et/ou suivi d'une discussion avec un.e professionnel.le du cinéma. La séance est ensuite accompagnée d'un autre temps d'échange en classe avec l'enseignant. Mais il existe de nombreuses autres formes de médiations à faire lors de temps scolaires en lien avec la thématique du handicap.

La plupart des actions de sensibilisation autour de la thématique du handicap en milieu scolaire sont réalisées par des associations, en partenariat avec les coordinations. L'association APF France Handicap, créée en 1933, par quatre personnes en situation de handicap, vient régulièrement en milieu scolaire pour faire des ateliers de simulations du handicap et questionner les stéréotypes et les préjugés que les élèves pourraient avoir. Au programme : quiz, parcours en fauteuil roulant, casques de réalité virtuelle. Ces moments permettent aux élèves de prendre conscience de ce qu'implique un handicap, des enjeux de déplacement mais également de renforcer le respect et favoriser la solidarité entre eux et envers les personnes en situation de handicap. L'association a développé également un kit de sensibilisation scolaire adapté en fonction de l'âge des classes et qui contient des fiches pédagogiques en direction des enseignant.es et des élèves, ainsi que des quiz et des jeux pour apprendre de manière ludique et impliquer directement dans les réflexions les enfants. L'association, par ses actions, intervient chaque année auprès de 48 000 élèves en France.

Les ateliers menés en temps scolaire autour du handicap et de l'image permettent de sensibiliser les élèves de manière concrète et participative. En leur proposant de devenir à

leur tour des actrices et acteurs de la représentation, ces ateliers favorisent une implication directe qui va au-delà de la simple réception. Ces formes de médiation permettent non seulement d'aborder la thématique du handicap à travers de multiples supports, mais aussi de questionner la manière dont il est représenté à l'écran. En travaillant directement sur des films liés à cette thématique, les élèves peuvent échanger sur les enjeux soulevés, tout en découvrant des outils d'accessibilité souvent méconnus. Les élèves prennent conscience de l'importance de rendre la culture accessible à tous et de l'impact que peut avoir une représentation juste et inclusive. Ces ateliers favorisent aussi une ouverture à l'autre, en créant des passerelles entre les élèves, qu'ils soient en situation de handicap ou non, et participent à l'ancrage d'un regard plus ouvert sur la diversité.

Des associations comme Retour d'Image interviennent régulièrement en milieu scolaire sur différents types d'ateliers. L'association agit autant dans les établissements classiques d'enseignement que dans les instituts spécialisés comme les Instituts Médico-Éducatifs (IME), les Établissements de Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT), les Services Éducation Spéciale et de Soins À Domicile (SESSAD), et proposent des médiations différentes en fonction de la demande. Les ateliers ne sont pas ouverts au public et sont à destination de groupes préétablis. Les ateliers prennent donc différentes formes : atelier de création sonore, atelier de création audiovisuelle, atelier de programmation, de création d'audiodescription et de sous-titrage. Les séances sont généralement réparties sur plusieurs mois. Certains ateliers peuvent prendre six à dix séances dans l'année comme ceux de création filmique, d'autres, plus courts, comme les ateliers de programmation sont étalés sur quatre ou cinq séances. Les films travaillés lors de ces projets sont toujours liés de près ou de loin à la thématique du handicap. Pour certains groupes concernés par un handicap, la thématique peut être en toile de fond du film, par la présence d'une personne en situation de handicap.

Selon Stéphane Fort, délégué général de Retour d'image²², les ateliers répondent « à un réel besoin de la part des participants, notamment des personnes en situation de handicap ». Ils exercent un bienfait sur ces publics, qui à travers la création ou les activités culturelles, permettent à certains de s'ouvrir davantage, d'être dans l'échange. Ce sont des publics qui sont parfois très éloignés de la culture, du cinéma et qui parfois découvrent, à travers l'atelier, que la culture est un endroit qui leur est accessible. Même si ces groupes sont la plupart du temps non-mixtes, ces moments apportent une vraie ouverture sur

²² Entretien mené dans le cadre du mémoire le 15 janvier 2025

l'extérieur autant pour les élèves valides que pour les personnes en situation de handicap. Ces ateliers sont très appréciés par les élèves et les établissements et sont généralement renouvelés chaque année.

ii. Etude de cas : l'atelier d'audiodescription au le collège Emile Verhaeren à St-Cloud

C'est le cas notamment de l'atelier d'initiation à l'audiodescription, renouvelé depuis trois années par Armelle Diodati, professeure de français au collège Emile Verhaeren à St-Cloud (Hauts-de-Seine).²³ Ce collège, situé en banlieue parisienne, accueille chaque année l'association Retour d'Image en la personne de Marie Fiore, audiodescriptrice, lors d'un atelier se déroulant sur quelques mois autour de l'audiodescription. Cet atelier est à l'initiative d'Armelle Diodati, qui avait découvert l'association et l'atelier dans un précédent collège, à Massy (Essonne). Retour d'image y était intervenu, lors d'une séance récapitulative, dans le cadre de l'opération « collège au cinéma » pour parler de l'audiodescription. Très enthousiaste suite à cette rencontre, et lors de son arrivée à Saint- Cloud, Armelle a décidé de les recontacter afin de proposer l'atelier à ses élèves.

L'atelier se déroule de la façon suivante :

Lors de la première séance, Marie Fiore montre à la classe des extraits de films. De la même manière que lors de la découverte de l'audiodescription pour les élèves avec le film *Rouge comme le ciel*, elle montre d'abord un extrait sonore sans image, puis l'extrait sonore de nouveau avec l'audiodescription, puis l'extrait avec l'image. À chaque étape, les élèves sont invité.es à commenter ce qu'ils perçoivent de l'extrait. À la première écoute, peu d'éléments leur apparaissent, puis avec l'audiodescription, ils comprennent mieux les enjeux de l'extrait. Ensuite, dans un deuxième temps, les élèves travaillent sur la description d'images fixes. Les séances durent en général deux heures.

La séance suivante, les élèves rencontrent Marie-Pierre Warnault, présidente de Retour d'Image mais également chargée de mission à la Direction des publics de la Cité de l'architecture et du patrimoine, et collaboratrice aveugle à l'écriture de versions audiodécrites. Durant cette séance, les élèves peuvent lui poser des questions pour mieux comprendre les enjeux autour de son handicap et son quotidien. C'est aussi l'occasion de poser des questions concrètes sur l'accessibilité des films en salle mais également plus

²³ Entretien mené dans le cadre du mémoire le 18 mars 2025

abstraite comme : « Est-ce que vous rêvez ? ».

Puis durant trois ou quatre séances, les enfants travaillent deux courts métrages (*Zcuse nous* (2008) de Chad Chenouga et *Match* (2018) de Vincent Hazard) sélectionnés en amont de l'atelier par Marie Fiore et Armelle Diodati. La classe est alors divisée en deux groupes et chaque partie travaille sur l'écriture de l'audiodescription d'un des courts métrages, supervisée par Marie et Armelle.



Source image : Retour d'Image, atelier d'audiodescription sur l'année 2020-2021

Au collège Émile Verhaeren à Saint-Cloud.

Puis lors de l'avant-dernière séance, Marie-Pierre revient en classe pour écouter les audiodescriptions de chaque groupe. Les enfants lui lisent à voix haute le texte et elle commente et corrige, si certaines choses ne semblent pas assez claires. Les enfants ensuite, en fonction des retours, corrigent leur version.

La dernière séance est consacrée à l'enregistrement des audiodescriptions pour les courts métrages. Un.e ingénieur.e du son vient à l'école, qui dispose d'une salle web radio, où ils disposent déjà du matériel nécessaire à l'enregistrement. C'est un moment important pour les élèves qui découvrent à la fois le métier d'ingénieur.e du son et apprennent à poser leur voix.



Source image : Retour d'image, atelier d'audiodescription
Au Collège Philippe de Champaigne au Mesnil-Saint-Denis (Yvelines).

Enfin, la dernière étape de l'atelier consiste à présenter leur travail au cinéma Les 3 Pierrot à Saint-Cloud, avec l'association Retour d'Image et les parents des élèves et même parfois les réalisateurs des courts métrages. Cette séance chaleureuse et conviviale est l'occasion de partager un petit goûter avec les familles et de sensibiliser autour de l'accessibilité des films notamment au sujet de l'audiodescription. Dans le cadre de la restitution du mercredi 12 février 2025, les parents ont beaucoup apprécié la restitution et se sont montrés très curieux au sujet de l'audiodescription. Ils ont posé de nombreuses questions à Marie-Pierre et Marie, toutes deux présentes au cinéma. Cette année particulièrement, Armelle Diodati explique qu'il y avait beaucoup plus de parents présents à la restitution que les fois dernières. Cela peut s'expliquer par un vrai engouement de la part des élèves sur cet atelier, qui en ont parlé à leurs parents.

Le déroulement de la séance de restitution a pris la même forme que celle de la première séance des élèves : d'abord un visionnage sans image et sans audiodescription, puis sans image avec audiodescription, puis un visionnage avec image et audiodescription. À chaque étape, les parents devaient expliquer ce qu'ils comprenaient, ce qu'ils ressentaient. Pour le deuxième court métrage, le réalisateur Vincent Hazard était également présent dans la salle pour découvrir la version audiodécrite des élèves, et par la même occasion l'audiodescription en général. Il a beaucoup aimé la version proposée, notamment parce qu'à travers leur audiodescription, les enfants avaient réussi à transcrire l'esprit du film. Les élèves également se sont montrés très enthousiastes et fiers de pouvoir écouter leur travail en salle de cinéma.

Plus globalement, l'atelier a eu un impact très positif sur les élèves. Tout d'abord, leur

curiosité a été éveillée sur la question du handicap et ils ont maintenant connaissance de ce qu'est l'audiodescription et le parcours d'un.e spectateur.ice aveugle ou malvoyant.e en salle de cinéma. Ils sont maintenant en mesure de définir ce que sont le handicap et l'audiodescription. La rencontre avec Marie-Pierre leur a permis de poser toutes les questions qu'ils souhaitent et de mieux comprendre également sa perspective. Si quelques élèves étaient déjà plus ou moins touché.es par le sujet du handicap, car certain.es ont dans leur entourage des personnes en situation de handicap, une grande partie d'entre eux ne connaissaient pas l'audiodescription ou la cécité, ou du moins ne s'étaient jamais questionné.es sur le sujet. Cet atelier a pu éveiller des consciences, et pour certain.es, cela a dépassé le simple temps scolaire. En effet, une élève ayant beaucoup aimé l'atelier a tenté de faire un stage avec l'association Retour d'image par la suite.

Par ailleurs, l'atelier a également eu des bienfaits sur l'ambiance de la classe. Armelle a remarqué que chaque année, après l'atelier d'initiation à l'audiodescription, l'ambiance de la classe devenait plus agréable, plus conviviale. L'obligation pour les élèves de travailler ensemble et de rendre un projet collectif leur a permis une meilleure communication entre eux, en s'écoutant et en réfléchissant ensemble aux meilleurs mots pour leurs audiodescriptions. Ce projet n'était pas vu forcément comme un cours classique et beaucoup d'entre eux n'avaient pas l'impression de travailler. Il apporte également quelque chose de plus humain dans les liens entre les élèves et la professeure. Ils étaient plus à l'écoute des besoins des autres, et ont appris l'empathie. Ils se sont mis, le temps de l'atelier, à la place de personnes en situation de handicap et cela a été plus efficace que n'importe quelle intervention purement orale et moralisatrice. Pour cause Marie-Pierre leur a expliqué qu'après les Jeux Paralympiques de Paris, elle avait senti que les personnes étaient plus sympathiques et aidant.es avec elle. Il y a donc une corrélation entre le fait d'être sensibilisé.e (d'avoir un autre point de vue) et l'empathie.

Enfin, cet atelier a permis aux élèves de développer leurs capacités rédactionnelles, de synthèse et d'argumentation. Armelle témoigne : « Grâce à cet atelier, ils se sentent plus à l'aise lors de certains exercices comme la rédaction d'un passage de description ou lors d'analyse de documents. Ce n'est pas le cas de tous les élèves bien sûr, mais je pense que ça les débloque et affute leurs regards. ». Cet exercice les questionne sur l'utilisation des mots, de leurs pouvoirs et de leur impact dans une phrase. Pendant plusieurs séances, ils ont dû écrire, revenir sur leurs mots, argumenter sur le choix d'une parole plutôt qu'une autre. Sans s'en rendre compte, ils ont travaillé leur français, travailler leur manière de poser leur voix,

leurs mots.

Cet atelier d'initiation à l'audiodescription a aussi pour vocation d'être présenté à des jeunes personnes malvoyant.es ou aveugles, comme cela était planifié à Massy. Bien que cela ne fut pas le cas pour l'atelier du collège Verhaeren, l'idée est très intéressante et permettrait une rencontre entre les publics. Les enfants valides seraient confronté.es à des enfants de leurs âges en situation de handicap. Ce travail fait par les élèves est en fait « une sorte de cadeau » selon Armelle Diodati. Les enfants permettent avec leur audiodescription de rendre accessible un film qui ne l'était pas forcément pour tous.tes. Cette rencontre entre les publics serait une manière de se comprendre mais également de partager une expérience commune.

c. La rencontre des publics, partager une expérience commune

i. Habituer les jeunes publics à un cinéma inclusif

Dans l'ouvrage *Guide cinéma et accessibilité*, conduit par le ministère de la Culture, Diane Maroger déclare : « Le handicap est une occurrence parmi d'autres et le but d'une action culturelle ou de la pratique artistique est d'aller à la rencontre de l'autre, grâce à, ou à travers une œuvre. »²⁴. Ce que dit ici la fondatrice de Retour d'Image, c'est que le handicap n'est pas à traiter comme un sujet à part, il fait partie intégrante de ce qu'on appelle les publics. C'est avec cette manière de penser qu'il faut initier la réflexion sur l'inclusion dans les lieux culturels et a fortiori dans les salles de cinéma. La médiation doit être pensée dans un but d'inclusion et doit pouvoir servir à lever les freins des personnes en situation de handicap, qui parfois ne se sentent pas légitimes à venir en salle, et les freins des personnes valides qui, à cause de méconnaissance et de préjugés, vont être réticent.es à partager la salle. L'action culturelle ne sert pas seulement à rendre visible la réalité d'une partie de la population française mais surtout à créer des passerelles entre les publics, de façon à encourager la rencontre et le partage autour d'une œuvre commune et accessible. Appliquer ces idées aux séances destinées à un public jeune prend alors tout son sens d'abord car le public jeune est composé d'individus qui sont en train de grandir, d'apprendre et qui ne sont pas encore complètement fermé.es sur leurs positions. Ces séances permettent d'initier dès le plus jeune âge une évidence de l'inclusion en salle de cinéma, à la fois pour les jeunes en situation de handicap mais également pour les jeunes valides. La découverte collective d'un film, c'est penser l'expérience filmique comme un moment partagé ouvert à tous.tes et où les règles archaïques tacites sur le comportement à avoir en salle de cinéma sont abolies. Finies

²⁴ Ministère de la Culture, *Guide cinéma et accessibilité*, 2018, p212

les séances silencieuses où le moindre éclat fait dresser les têtes et dégainer les vilains « chut ! ». Finis les regards noirs lorsqu'un enfant souhaite exprimer ses émotions ou ses questionnements sur un film. Autorisons les séances bruyantes, vivantes et joyeuses. C'est aussi en ça que les séances inclusives sont très proches des séances destinées au jeune public. Les enfants ont tendance à se lever, à commenter, à sortir pour aller aux toilettes. Le comportement de certaines personnes en situation de handicap au sein d'une séance jeune public ne choque pas. L'inclusion est donc plus naturelle parmi ces séances, où il y a de la tolérance envers les comportements plus agités, qui sont partagés par l'ensemble de la salle. Les séances jeunes publics inclusives sont des espaces sains de sensibilisation et d'apprentissage du vivre-ensemble. Elles forment la nouvelle base de la fréquentation naturelle et non excluante des lieux culturels. Elles participent donc à inscrire dans la durée l'idée du cinéma comme lieu inclusif et accessible à tous.

C'est dans cette optique que des associations comme Culture Relax créent, avec l'approbation des lieux de cultures (théâtres, cinémas), des séances inclusives et ouvertes à tous. Culture Relax, anciennement Ciné-ma différence, est cofondée en 2005 (la même année que la loi Handicap) par Catherine Morhange, qui voulait ouvrir la salle de cinéma aux publics en situation de handicap et en particulier pour son fils. La mission de l'association est de lutter contre l'exclusion sociale, en facilitant l'accès au cinéma et au théâtre pour les publics concerné.es et leurs familles. Si au début, peu de salles acceptaient ce dispositif (L'Entrepôt et le Chaplin Denfert furent les premières salles à entrer dans le réseau), rapidement l'association grandit et s'implante dans plusieurs villes de France. Aujourd'hui, le réseau est composé de plus de 70 villes et propose plus de 400 séances par an sur toute la France.

L'association mène plusieurs actions au sein de son réseau : le dispositif relax dans le spectacle vivant, la formation à l'accessibilité auprès de professionnel.les du cinéma, de la sensibilisation et information auprès du grand public et puis la gestion du réseau ciné-relax qui organise des séances dans des salles de cinéma inclusives. Un cinéma accueille en moyenne huit séances par année, à raison d'une séance par mois hors vacances. Les créneaux sont généralement le week-end pour accueillir les familles lors de ces séances en salle, cependant, il est possible de faire une séance relax le mercredi après-midi, comme au cinéma Le Méliès pour permettre aux instituts qui ferment les week-ends de venir. La programmation est plutôt axée grand public, de façon à s'adapter à sa diversité, avec des sorties nationales, destinées à un public familial comme *Paddington*, *Sauvages* ou encore un

film Disney. Les personnes en situation de handicap sont souvent accompagnées de leurs parents, de leurs fratries. Pour autant, il ne faut sous-estimer le public ou l'infantiliser, et il faut savoir choisir des films assez variés. Ce sont des films qui attirent à la fois un public valide mais également des publics concernés par un handicap. Généralement, Culture Relax recommande aux cinémas de ne pas programmer des films sur le thème du handicap pour des raisons citées précédemment. Ces séances demandent plusieurs aménagements techniques et humains. Tout d'abord, Culture Relax forme des professionnel.les du cinéma mais également des bénévoles pour renforcer les équipes d'accueil de la salle. Le but de cette formation permet d'apprendre à savoir comment se comporter, réagir face à des situations et présenter le dispositif aux spectateurs valides qui voudraient voir la séance. Le public valide doit toujours être informé.e des spécificités de la séance afin d'éviter tout jugement ou toute réaction réfractaire durant la séance. Les bénévoles sont présents tout au long du parcours du spectateur.ice jusqu'à la salle de projection où ils restent durant toute la séance, jusqu'à la sortie des spectateur.ices du cinéma. Ils sont reconnaissables aux dossards qu'ils portent et disposent d'une lampe torche notamment pour pouvoir guider les personnes qui souhaiteraient sortir durant la projection.



Source image : Ville de Stains

Cet uniforme, reconnaissable par son logo et sa couleur, est le même dans toutes les salles adhérentes du réseau. Cela permet pour les spectateur.ices de retrouver un schéma rassurant dans les salles du réseau, n'importe où qu'ils soient. On retrouve des séances ciné-relax autant dans des salles indépendantes que dans des grosses salles de circuit comme CGR, qui est un partenaire national de l'association et le deuxième réseau d'exploitation de France. La deuxième spécificité des séances relax passe par des aménagements techniques. En effet, dans un processus technique très similaire aux séances pour le très jeune public, les lumières s'éteignent doucement (jour/soirée/nuit), le son peut être baissé pour ne pas agresser les

personnes qui ont des oreilles sensibles. Sur ce dernier point, le son parfois est laissé au volume normal, afin que les jeunes spectateur.ices, qui s'expriment régulièrement, ne détonnent pas dans le silence de la salle. Il n'y a jamais de publicité ou de bande annonce avant la séance.

Les séances ciné-relax sont pensées comme une première étape dans la vie du spectateur.ice en situation de handicap. Le but est de les accompagner en douceur vers l'autonomie, de faire en sorte qu'ils connaissent les équipes du cinéma, le directeur d'exploitation afin qu'ils puissent, en cas de besoin, se référer à lui. Il ne faut cependant pas croire qu'après une seule séance, les publics concerné.es viendront tout de suite voir d'autres films en salle. C'est un processus qui peut prendre du temps. De même, il faut éduquer le public valide afin qu'il puisse également avoir un certain savoir-vivre et présenter du respect aux autres spectateur.ices.

Ces séances possèdent ainsi de nombreux bienfaits, en particulier dans l'instruction de ces publics en permettant une véritable mixité entre eux. Cette cohabitation favorise les interactions entre les spectateur.ices, une meilleure compréhension mutuelle et une ouverture à l'autre. Par la programmation, les films attirent des spectateur.ices valides venu.es, eux aussi, en famille ou entre ami.es. Elle permet aux plus jeunes, mais pas que, de considérer la différence et l'inclusion comme une chose naturelle faisant partie d'un grand tout. Ces moments participent donc à l'évolution des regards sur le handicap et permet de construire une culture commune de l'inclusion. Le changement de nom de l'association Culture Relax est d'autant plus pertinent, puisqu'en passant de Ciné-ma Différence à son nouveau nom, il ne met plus en avant la différence supposée ou le handicap. Il met l'accent sur le cadre bienveillant et adapté de la séance.

Ce genre de séance est donc essentiel à la construction d'un nouveau type de public, un public mixte et inclusif. La sensibilisation auprès de tous les publics est donc importante, et l'est d'autant plus auprès des personnes en situation de handicap pour leur montrer qu'ils sont les bienvenu.es au sein de la salle.

ii. Etude de cas : séance au cinéma Le Méliès en partenariat avec l'ANPEA

Un des exemples les plus frappants de cette double sensibilisation (auprès d'un public valide et d'un public concerné.e par un handicap) est la séance de *Sauvages* (2024) de Claude

Barras du mercredi 23 octobre à 14h00 au cinéma Le Méliès à Montreuil, en partenariat avec l'Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (ANPEA). À l'occasion des soixante ans de l'association, une séance spéciale était proposée au cinéma de Montreuil. L'ANPEA est une association créée par André Glatigny en 1964. Elle est reconnue d'utilité publique en 1971. Elle a pour principale mission de rassembler et d'offrir du soutien aux parents d'enfants aveugles ou malvoyant.es dans leurs démarches. Elle agit donc à titre informatif et d'orientation auprès des familles, mais elle représente également les parents en défendant les droits des enfants auprès des institutions et du grand public. L'association propose donc une scolarisation adaptée avec des instituts spécialisés, en collaboration avec les institutions éducatives et les pouvoirs publics. Elle organise également des événements et des ateliers en vue de créer des moments chaleureux et conviviaux pour toutes les familles. Elle crée également des ressources pour informer et accompagner les parents. Enfin, elle a aussi une mission de sensibilisation des publics sur les thèmes du handicap et plus particulièrement de la cécité.

Dans le cadre des soixante ans de l'association, l'ANPEA organise, en collaboration avec le cinéma Le Méliès, le Festival de La Rochelle (FEMA) et avec l'audiodescriptrice Marie Diagne (de l'association L'œil sonore et le cinéma parle), une séance publique autour du film *Sauvages* mais adaptée aux enfants aveugles et malvoyant.es. Au programme, visite en petit comité du cinéma et des cabines de projection, film en audiodescription et un goûter offert. Cette séance était également suivie par une petite équipe de tournage composée notamment de la réalisatrice Corinne Dardé, qui tournait son prochain documentaire dont le titre provisoire est *Écouter voir*.

La visite du cinéma était présentée par Stéphane Goudet, directeur artistique du Méliès et Victor Courgeon, à l'époque chargé de la conquête des nouveaux publics et avec qui l'ANPEA avait organisé la séance. Après avoir retracé l'historique du cinéma, ils décrivent aux enfants l'intérieur, du sol au plafond, leur faisant toucher des matières, en leur décrivant les couleurs et les décorations. En effet, le cinéma avait déjà revêtu son costume pour Halloween, et on y trouvait des squelettes, des toiles d'araignées ou encore des

guirlandes.



Copyright : Corinne Dardé

Puis, les enfants ont pu visiter les cabines de projection. C'était un moment très émouvant, une belle manière de faire découvrir ce lieu d'une autre façon. En effet, les enfants ont pu toucher les projecteurs, ressentir leur chaleur, mais aussi comprendre comment ils fonctionnent. Ils ont pu découvrir ainsi un vieux projecteur de 35mm et un projecteur numérique plus récent.

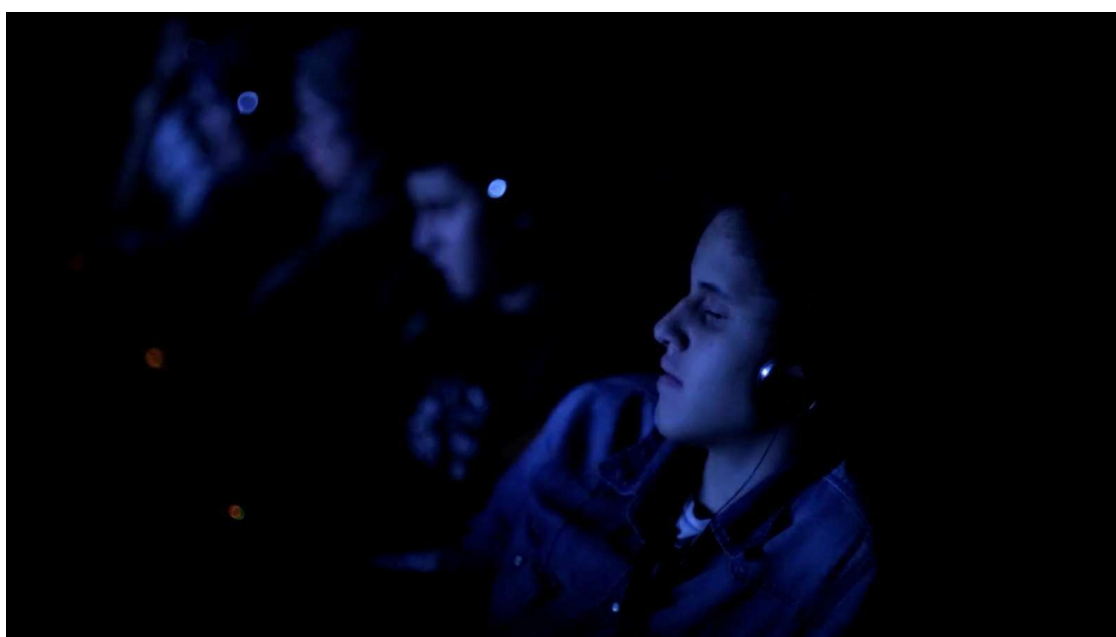


Copyright : Corinne Dardé



Copyright : Corinne Dardé

Le groupe est ensuite allé.e rejoindre le reste du public arrivé.e en salle. Dans la salle, une soixantaine de personnes étaient présent.es. La séance était assez mixte avec des personnes en situation de handicap et des personnes valides. Victor a présenté en quelques mots la séance et a invité les spectateurs qui le voulait à prendre des boîtiers et des casques pour découvrir l'audiodescription du film. Plusieurs personnes valides ont voulu tenter l'expérience.



Copyright : Corinne Dardé

Cette séance a beaucoup plu aux enfants, notamment à ceux venu.es par le biais de l'ANPEA.²⁵ Pour l'une d'entre eux, Aya, c'était la première fois qu'elle venait au cinéma. Elle avait déjà fait l'expérience du cinéma en plein air auparavant, sans audiodescription. Elle a beaucoup apprécié le film et s'est très fortement identifiée aux personnages : « j'ai cru que c'était moi les personnages [...] c'était comme si je l'avais vécu moi. ». Cette séance lui a vraiment fait grande impression et cela est notamment dû à la qualité de l'audiodescription. Le film lui a procuré des émotions comme de la compassion pour les personnages. La plupart des enfants aveugles ou malvoyant.es présent.es lors de la séance ont été ravi.es de l'audiodescription, qu'ils n'avaient, pour certains, par l'habitude d'utiliser. À la maison, ce sont les familles qui font la description. Le cinéma leur apporte ici une certaine autonomie dans leur pratique spectatorielle.

Également présent lors de la séance, Fernando, spectateur aveugle, régulier du cinéma le Méliès, était venu avec sa fille Lisa, voyante. Il témoigne :

« C'était bien de suivre le film ensemble et de partager quelque chose, c'était agréable. L'audiodescription m'a permis de partager quelque chose avec ma fille. Elle est trop petite pour arriver à tout lire sur l'écran, et de pouvoir l'accompagner elle, c'est déjà super important. Le plus important quand je vais au cinéma avec ma fille, c'est de pouvoir assumer mon rôle de parent et de l'accompagner elle dans sa compréhension. Et sans audiodescription c'est beaucoup plus difficile. »

L'audiodescription, et de manière plus générale l'accessibilité et l'inclusivité des séances, apportent une vraie richesse dans le lien que peuvent créer des spectateur.ices entre eux, qu'ils soient en situation de handicap ou non. Ce genre de séance permet de sensibiliser tous les publics, pour les un.es de leur souhaiter la bienvenue en salle et pour les autres leur apprendre à accueillir au mieux les autres publics. Cette séance organisée par l'ANPEA est de ce fait un moment très important dans la formation du public jeune, mais également dans la création d'un nouveau public, plus sensibilisé.e, plus averti.e mais aussi plus empathique.

À travers cette première partie, nous avons vu que le travail de sensibilisation auprès des jeunes publics constitue une véritable porte d'entrée vers l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les salles de cinéma. En agissant sur la représentation, la compréhension et l'empathie, ce travail participe à déconstruire les préjugés et à favoriser la rencontre entre tous les publics. Pourtant, cet éveil ne s'arrête pas au moment de la séance

²⁵ Témoignages recueillis par Corinne Dardé

ou au cadre scolaire : elle peut également semer les graines d'un changement plus profond et durable dans les pratiques culturelles. Un jeune public sensibilisé.e peut ainsi devenir un.e acteur.ice de changements profonds : en grandissant, ces spectateur.ices intègrent peu à peu l'idée que la différence est une richesse, et que la culture – notamment le cinéma – se doit d'être un lieu d'accessibilité, de partage et de mixité. Il s'agit, dans cette deuxième partie, d'analyser comment les actions menées auprès du jeune public peuvent favoriser une transition de leur statut de simples spectateur.ices à celui d'acteur.ices engagé.es dans les pratiques cinématographiques, voire dans l'industrie cinématographique. De la création de nouveaux spectateur.ices à l'engagement dans des actions concrètes, des festivals en passant par les freins encore existants, il s'agira d'explorer en quoi ces jeunes peuvent devenir les moteurs d'un cinéma réellement inclusif.

II. Le travail auprès du jeune public permet une évolution dans les pratiques cinématographiques

a. La création de nouveaux spectateurs

i. La croissance du nombre de spectateurs en situation de handicap oblige les salles de cinéma à s'adapter

Depuis quelques années, il y a une tendance à penser que le nombre de jeunes fréquentant les salles de cinéma est en baisse. L'industrie du cinéma s'alarme : comment réattirer les jeunes au cinéma ? Alors que le monde se rassure, les jeunes vont toujours au cinéma, ils sont d'ailleurs les publics les plus touchés par le cinéma. En 2023, 80.1% des moins de 25 ans sont allés au cinéma, contre 68.4% des 25-49 ans et 49.9% des 50 ans ou plus. Pour être plus précise, les 3-14 ans représentent 17.1% des spectateurs de cinéma, et les 15-24 ans 16.5% des spectateurs. Ensemble, ils représentent, en 2023, 32.2% de la fréquentation et à eux-seuls 58.1 millions d'entrées.²⁶ C'est un public qui reste fidèle à la salle malgré l'évolution des plateformes de streaming.

La fréquentation des jeunes au cinéma augmente chaque année, et de ce fait si elle augmente, cela veut également dire que la part de personnes en situation de handicap dans ces publics augmentent également. Pour rappel, dans le cadre scolaire lors de la première partie de ce mémoire, nous avons vu que 490 000 personnes étaient inscrites en ULIS lors de la rentrée 2024-2025 et que 11 000 unités sont ouvertes en France. L'intégration progressive dans les établissements d'enseignement classique augmente indubitablement la fréquentation des lieux culturels, dont les salles de cinéma, dans le cadre des sorties scolaires, d'ateliers d'éducation à l'image ou d'événements. Les jeunes concernés par un handicap sont de plus en plus sollicités pour participer à ces activités, et sont plus impliqués activement dans la salle. Dans une logique de proportionnalité, le nombre de spectateurs en situation de handicap augmente. La demande et les besoins en salle s'accroissent, obligeant les exploitants mais également les distributeurs à davantage communiquer sur ces sujets mais également à prendre en compte ce public dans leurs programmations et dans leurs besoins matériels.

Cette augmentation de fréquentation des personnes en situation de handicap demande

²⁶ « Bilan 2023 » CNC

URL : https://www.cnc.fr/documents/36995/153434/3667_CNC_Bilan-2023_global.pdf

donc aux exploitant.es de repenser leurs pratiques pour mieux accueillir les publics et ainsi pouvoir le pérenniser. Pour être en mesure d'accueillir ces publics, il lui faut donc faire un état des lieux d'abord de l'accessibilité de sa salle. Est-ce qu'elle est praticable pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ? Les publics peuvent-ils se déplacer au cinéma avec un transport en commun accessible ? Y a-t-il des places de stationnement pour les personnes en situation de handicap à proximité du cinéma ? La salle est-elle équipée de boucle magnétique avec assez de boîtiers adaptés et de casques à la disposition pour les personnes qui voudraient avoir de l'audiodescription ? Des séances avec SME sont-elles régulièrement organisées et à des horaires accessibles à tous les publics ? Ce genre de questions est essentiel pour savoir si le cinéma peut accueillir de manière pérenne et sereine des personnes en situation de handicap. Il faut également porter une attention particulière à l'accueil des publics, c'est-à-dire former les employé.es, vérifier la signalétique ou encore ajuster les ambiances sonores et lumineuses des séances. Ce sont, en outre, des adaptations universelles dans le sens où elles profitent également aux personnes âgées ou encore aux parents avec des jeunes enfants (comme évoqué dans la première partie). Ensuite, il s'agit de savoir si les informations d'accessibilité sont connues des spectateur.ices. Il faut donc vérifier que toutes les informations sont données et accessibles sur les programmes, sur le site internet et sur les réseaux sociaux.

Cette adaptation, pourtant nécessaire, de la salle est souvent vue comme une contrainte. En effet, de par des enjeux financiers, de longueur du processus ou même disons-le par manque d'intérêt de certain.es exploitant.es, la plupart des salles de cinéma du parc français ne sont même pas accessibles et donc pas inclusives. Une étude menée auprès des 2054 salles de cinémas (dont 574 salles ont répondu soit un quart des salles), par le CNC, lancée sur l'année 2022, estime que seulement 18 % des établissements ont la totalité de leurs salles accessibles PMR/UFR (Usagers en Fauteuil Roulant) et peuvent proposer des séances en audiodescription, SME et avec son renforcé.²⁷ 25% des cinémas ayant répondu ont au moins une de leurs salles accessibles sur l'entièreté de l'établissement. Face à ces statistiques, on peut effectivement se demander si cette adaptation n'est pensée que comme une gêne pour l'exploitant.e. Pour autant, elle ne doit pas être vue comme une contrainte mais plutôt comme une opportunité (déjà en termes d'estime de soi). En pensant la salle comme un lieu inclusif, les exploitant.es

²⁷ « Accessibilité et cinéma, mars 2023 »

URL : <https://www.cnc.fr/documents/36995/1872922/Accessibilit%C3%A9+et+cin%C3%A9ma.pdf>

élargissent leur audience, fidélisent de nouveaux publics et renforcent leur rôle social. Fernando Pinto da Silva, un spectateur aveugle régulier du cinéma Le Méliès à Montreuil, interrogé dans le cadre de ce mémoire, confirme :

« Le Méliès est l'un des cinémas les plus riches en termes de politique de diffusion en audiodescription d'Île-de-France. J'ai des copains, à qui j'ai fait découvrir le Méliès, qui viennent du 13^e arrondissement de Paris ou quasiment de la porte d'Orléans, des copains qui viennent du Val-de-Marne, du côté de Cachan. Il y a vraiment des gens qui savent qu'au Méliès, il y a une programmation de six à huit films par semaine ou à toutes les séances, vous allez avoir de l'audiodescription et souvent même pour des films qu'on ne va trouver qu'au Méliès. Et cela fait la différence, il y a des gens qui viennent partout en Île-de-France pour venir dans ce cinéma. Vos collègues ne distribuent peut-être pas des centaines de casques à chaque séance, mais il y a vraiment un effort de la part des personnes pour faire une heure et demie de transport. ».²⁸

L'accessibilité et l'inclusivité de la salle sont donc de vrais atouts dans la création de nouveaux spectateurs et dans la fidélisation des publics. Ces petits détails permettent de faire la différence entre des salles et peuvent être un élément déterminant dans le choix du public lorsqu'il doit choisir où aller au cinéma. Par ailleurs, cela peut être tout simplement déterminant pour décider d'aller ou non au cinéma. Certains territoires ne disposent pas forcément de cinéma de proximité, et les habitant.es doivent souvent utiliser la voiture pour se déplacer vers le cinéma. Il faut donc pouvoir être en mesure de les recevoir. Sinon, ces publics-là ne viendront pas au cinéma.

Par ailleurs, l'enjeu de l'inclusion, pour rappel, ne se limite pas à la question de l'accessibilité technique ou physique des lieux. Avant toute chose, il s'agit d'un droit fondamental à la participation culturelle, rédigé dans l'article 30 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, adopté lors de l'assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966. Dans cet article, la France s'engage à reconnaître « le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres ». Cela implique donc que les films soient développés dans des formats accessibles, d'assurer l'accès de ces films et l'accessibilité des lieux mais également, de permettre « aux personnes handicapées la possibilité de développer

²⁸ Entretien mené dans le cadre du mémoire le 3 mars 2025

et de réaliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, non seulement dans leur propre intérêt, mais aussi pour l'enrichissement de la société ». Il s'agit donc également de rendre accessible la médiation et les ateliers créatifs proposés autour des films. Ce pacte explique donc que les personnes en situation de handicap peuvent être à la fois spectateur.ices mais également acteur.ice de la création ou de la pratique culturelle.²⁹ Selon un rapport de la DREES, on dénombre, en 2019, environ 7 millions de personnes, âgé.es de 15 ans ou plus, déclarant avoir « au moins une limitation sévère dans une fonction physique, sensorielle ou cognitive » et 4.9 millions de personnes déclarant « être fortement restreintes dans des activités habituelles, en raison d'un problème de santé ».³⁰ Cette évolution démographique est un signal fort pour les exploitants : désormais, s'adapter n'est plus une option, mais une nécessité.

ii. Encourager les jeunes publics à s'impliquer dans des actions en salle de cinéma

Dans une démarche de démocratisation culturelle, il ne s'agit pas seulement de former des jeunes spectateur.ices, mais de faire d'eux des acteur.ices culturels, c'est-à-dire qui contribuent activement à la vie culturelle sur le territoire. Cette démarche doit également inclure les jeunes en situation de handicap et doit donc être pensée inclusive. Cette transformation repose sur des initiatives lancées par des exploitant.es, des coordinations, des institutions et des associations. L'objectif est donc de créer des espaces où les jeunes publics peuvent s'exprimer, prendre part à des responsabilités et participer au dynamisme local. La salle devient donc en ce sens un lieu d'engagement.

Il existe déjà plusieurs dispositifs qui peuvent favoriser l'engagement du jeune public en salle. Les ateliers d'éducation à l'image sont de bons moyens pour les jeunes de découvrir l'envers du décor et les métiers du cinéma, que ce soit par les ateliers de réalisation, d'analyse de films ou de programmation. Un exemple très concret est celui de l'atelier « Classe Ville » mis en place par certaines collectivités territoriales en partenariat avec des cinémas et des associations. Au cinéma de Le Méliès par exemple, deux classes, toutes deux composées d'élèves valides et d'élèves en ULIS de deux

²⁹ « Culture et handicap : une exigence démocratique », Rapport d'information n° 648 (2016-2017), déposé le 19 juillet 2017 - URL : <https://www.senat.fr/rap/r16-648/r16-6483.html>

³⁰ « L'aide et l'action sociales en France », Rapport de la DREES, 2022
URL : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/AAS22-Fiche%2019%20-%20Les%20personnes%20handicap%C3%A9es%20en%20France.pdf>

établissements montreuillois ont pu sur une semaine réaliser un film sur le thème de la comédie musicale. L'atelier est accompagné par une réalisatrice, Aurélie Haberey, qui les guide dans la création du film. Dans la semaine, ils visitent également la salle et se réapproprient cet espace comme set de tournage et le vocabulaire du cinéma appris. C'est une manière pour eux de prendre l'espace de la salle pour y construire de la créativité. Par la suite, le film sera projeté lors d'une séance publique où les écoles, les familles mais aussi les curieux.ses seront invité.es à découvrir les films. Les enfants présentent au micro leur travail et répondent aux questions posées par les spectateur.ices. Cet atelier mobilise les habitants du territoire pour un moment de partage qui dépasse le stade de spectateur.ice passif.ve, puisque le public peut reconnaître des visages et des lieux.

Dans cette même veine de programmation, les ciné-clubs lycéen.nes, étudiant.es ou d'associations jouent également un rôle central dans l'implication à la salle. C'est un endroit qui peut être inclusif, pour les spectateur.ices, et pour les programmeur.ices. Si on suit la démarche de la première partie de ce mémoire, les jeunes sensibilisé.es incluent naturellement dans leurs réflexions l'inclusion de tous.tes. En encourageant les jeunes à organiser des projections, des animations et des débats, les ciné-clubs favorisent une culture cinématographique active et partagée. Le cinéma L'entrepôt, par exemple, accueille un ciné-club accessible pour les personnes sourdes et malentendant.es, intitulé Sans MalEntendus. Ce ciné-club, créé en 2022, propose des séances de films de patrimoine français en version SME, comme *Perceval le Gallois* (1978) de Éric Rohmer.³¹

Le dispositif « Ambassadeurs jeunes du cinéma », créé par le CNC en 2024,³² propose un ancrage dans la salle encore supérieur. Âgé.es de 15 à 25 ans, les ambassadeur.ices sont des jeunes qui souhaitent s'engager dans l'organisation de projets et d'événements autour des films, des salles de cinéma ou encore des festivals. Les ambassadeur.ices, en situation de handicap ou non, doivent également être « prescripteur.ices » des films auprès de leur entourage et de leur établissement. Ce sont les passeur.ses culturel.les de leur génération, donnant une image plus dynamique à la salle. L'ouverture du dispositif

³¹ « Un nouveau ciné-club accessible pour les spectateur.trices sourd.es et malentendant.es » Ciné Sens, le 9 novembre 2022

URL : <https://www.cine-sens.fr/un-nouveau-cine-club-accessible-pour-les-spectateur%C2%B7trice%C2%B7s-sourd%C2%B7e%C2%B7s-et-malentendant%C2%B7e%C2%B7s/>

³² « Ambassadeurs jeunes du cinéma » : les structures lauréates, CNC

URL : https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/ambassadeurs-jeunes-du-cinema---les-structures-%20laureates_2256783

à tous les jeunes est fondamentale, car elle affirme que l'engagement dans des lieux culturels est non seulement possible, mais légitime pour chacun.e.

La transformation du jeune spectateur.ice passif.ve en jeune acteur.ice actif.ve du cinéma trouve un écho d'autant plus fort au sein des festivals, qui sont de plus en plus nombreux à créer des jurys jeunes, des prix lycéens ou étudiants. Ce parcours d'engagement participatif se retrouve dans des grands festivals comme ceux de Cannes, Angers, ou encore La Rochelle. À Angers, par exemple, un prix est remis par la fondation VISIO. Le jury est composé de personnes aveugles ou malvoyant.es. Ce prix récompense un scénario de long métrage, avec une dotation destinée à financer l'audiodescription du film lors de sa production. À travers ces initiatives, les jeunes sont amené.es à voir, à discuter, à choisir et à défendre des films au sein du festival. Ces expériences permettent d'initier une relation active et durable au cinéma, et sont des passerelles vers des vocations professionnelles ou des engagements dans le champ de la culture.

Encourager les jeunes spectateur.ices dans leur implication au cinéma, c'est investir dans les publics de demain mais également dans les futur.es professionnel.les du cinéma. C'est une démarche d'émancipation, d'éducation et de démocratisation de la culture, à condition qu'elle soit pensée dans une logique d'accessibilité universelle. L'implication doit être ouverte, inclusive et valorisée comme une composante essentielle d'une politique d'inclusion durable. Les festivals sont particulièrement des lieux d'émulation cinéphilique et d'émancipation de par leur nature. Ils sont, par ailleurs, souvent considérés comme des laboratoires d'expérimentations concernant l'inclusivité.

b. Le rôle des festivals ou comment mettre l'inclusion au premier plan

i. Les festivals : une devanture du cinéma et des laboratoires d'expérimentation

Si les salles de cinéma font partie de l'expérience du quotidien pour les jeunes publics, les festivals, eux, occupent une place singulière dans leurs parcours de cinéphiles. Événements ponctuels mais plus fortement médiatisés, ils offrent une forte visibilité aux films et exercent une influence non négligeable dans le paysage cinématographique. Les festivals, plus qu'un lieu de diffusion, sont des espaces d'expérimentation culturelle où se créent et se testent de nouvelles formes de médiation, de programmation ou d'accueil

du public. Et c'est dans ce cadre que les réflexions autour de la question de l'inclusion et de l'implication des jeunes publics prennent tout leur sens. Les festivals peuvent être des incubateurs d'initiatives, où les jeunes publics voient non seulement une certaine quantité de films en peu de temps, mais peuvent être également des juré.es, des ambassadeur.ices, voire des créateur.ices. De ce fait, comment les festivals repensent-ils les conditions d'accueil, de participation et de représentations des jeunes, notamment des jeunes en situation de handicap ?

Les festivals sont donc des vitrines du cinéma et se parent de leurs plus belles innovations en termes de films ou d'initiatives pour rayonner à l'internationale. D'un point de vue symbolique, les festivals occupent une place centrale dans la vie d'un film : ils valorisent les œuvres, leur donnent une première exposition, et par les récompenses, leur attribuent une légitimité esthétique. Le Festival de Cannes, tel un label de prestige, permet de lancer la carrière d'un.e artiste, de lui donner des financements, ou de provoquer des débats de société. La programmation de ce festival permet de faire découvrir aux spectateur.ices une pluralité de voix, de formes et de points de vue, y compris sur la thématique de l'inclusion ou de la représentation du handicap : *Le Huitième jour* (1996), *De rouille et d'os* (2012) ou plus récemment *Anatomie d'une chute* (2023). Le festival de Cannes est selon ses propres mots « l'un des événements les plus médiatisés au monde et le plus important festival de cinéma du point de vue du rayonnement international. ».³³ Ce festival a donc un certain standard à respecter et des responsabilités envers les spectateur.ices. Alors, il est vrai que le festival accueille bon nombre de jeunes chaque année, avec notamment les « Trois Jours à Cannes » qui concernent les personnes entre 18 et 28 ans depuis 2018. En 2024, selon Thierry Frémaux dans un entretien pour le festival, environ 3 000 jeunes du monde entier ont pu recevoir leur accréditation. Par ailleurs, France Culture, organisatrice du jury des Prix Cinéma des étudiant.es France Culture, s'est associée avec l'ACID, l'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion, qui possède une section parallèle au festival, pour également faire participer des étudiant.es au festival. Ces dernier.es y remettent d'ailleurs leur prix à cette occasion. Cependant, le festival de Cannes n'est pas forcément le festival le plus jeune de France. Des festivals comme ceux de Clermont-Ferrand ou Pessac ont une audience

³³ « LE FESTIVAL AUJOURD'HUI, Interview de Thierry Frémaux » Festival de Cannes
ULR : <https://www.festival-cannes.com/qui-sommes-nous/le-festival-aujourd'hui/>

bien plus jeune.

Si le festival de Cannes semble faire la part belle aux jeunes, il reste beaucoup plus timide en ce qui concerne l'inclusion des personnes en situation de handicap. Certes accessible pour les personnes à mobilité réduite, et détenteur de boucles magnétiques dans les salles³⁴, le festival ne propose quasiment pas de séance en audiodescription ou avec des sous-titres pour les personnes sourdes ou malentendantes. Cela peut s'expliquer par la fraîcheur des films, qui n'ont pas le temps de se doter de cette accessibilité pour le festival. Mais qu'on le veuille ou non, le festival de Cannes n'est pas accessible ni inclusif pour les personnes en situation de handicap.

Pour autant, d'autres festivals prennent l'inclusion bien plus à cœur : c'est le cas du Fema, festival à La Rochelle, qui est un des précurseurs dans le milieu de l'inclusion festivalière, n'hésitant pas à inventer de nouvelles formes d'accueil, de médiation et de participation des publics. Le Fema est un festival créé en 1973, et accueille au début de l'été des films de patrimoines et des films en avant-premières. Dès 2013, en collaboration avec Culture Relax, le festival organise des séances ciné-relax. Avec l'arrivée à la direction de Arnaud Dumatin et Sophie Mirouze en 2018, le Fema s'engage dans une ambition encore plus inclusive en accueillant une projection du film *Fatima* (2015) en audiodescription. L'année suivante, le Fema devient producteur d'audiodescriptions en collaboration avec l'audiodescriptrice Marie Diagne (Le cinéma parle) et produit, depuis, chaque année, des audiodescriptions. En 2024, le Fema audiodécrit *Sauvages* de Claude Barras et *Jeanne Dielman, 23, quai du commerce, 1080 Bruxelles* (1975) de Chantal Akerman. En plus de ces séances, d'autres films sont proposés en audiodescription (dix séances en 2024).³⁵ Pour faire circuler ses audiodescriptions, le festival propose un kit aux exploitants comprenant une régie mobile avec des récepteurs et des casques, un mini-teaser, des documents en braille sur le film, et un tarif réduit sur le DCP. Le Fema propose également des versions audio sous-titrées (VAST) pour permettre à des personnes malvoyant.es ou dyslexiques d'avoir les sous-titres lus par un.e comédien.ne. Par ailleurs, le festival propose aussi des séances avec des sous-titres pour les personnes sourd.es ou malentendant.es et des discussions autour du thème du handicap comme en

³⁴ « Festival pour tous, mode d'emploi » Festival de Cannes

URL : <https://cdn.festival-cannes.com/media/uploads/2024/05/fr-pmr-2024.pdf>

³⁵ « Le guide des séances accessibles », Festival La Rochelle Cinéma

URL : https://festival-larochelle.org/wp-content/uploads/2024/06/GUIDE_INTERACTIF-ACCESSIBLE_2024.pdf

2024 autour du sujet : « Handicap et inclusion : comment rendre les festivals de cinéma accessibles à tous ? ». Ainsi, le festival de La Rochelle ne se contente pas de se rendre plus inclusif durant la durée, il est dans une démarche d'accessibilité sur toute l'année et travaille en profondeur le sujet afin de sensibiliser un maximum de monde.³⁶

En confrontant ces deux exemples, on constate d'un côté un festival qui valorise la participation des jeunes, et de l'autre un événement fortement engagé en matière d'inclusion. Il existe d'autres festivals où le thème du handicap est central. Le Festival Imago, par exemple, met en lumière les artistes et publics en situation de handicap. Un festival parvient à combiner ces deux dimensions : le Festival Ciné Junior, à la fois pensé pour les jeunes publics et engagé dans une véritable démarche d'accessibilité.

ii. Étude de cas : Festival Ciné Junior, en quête d'inclusivité

Ciné Junior est le plus grand festival international de cinéma à destination des jeunes publics, situé en Île-de-France. Créé en 1991 à l'initiative du département Val-de-Marne, il est organisé par l'association Cinéma Public Val-de-Marne. Il est soutenu par la DRAC et la région Île-de-France. Son objectif initial est de promouvoir l'éducation à l'image et l'ouverture culturelle auprès des enfants et des adolescent.es. Il propose ainsi une compétition internationale de longs et de courts métrages, et offre aux films primés un accompagnement financier et matériel pour leur sortie en France. Depuis 1991, le festival s'est étendu hors des frontières du Val-de-Marne pour s'implanter également sur l'ensemble de l'Île-de-France, par exemple en Seine-Saint-Denis, dans les Yvelines, dans les Hauts-de-Seine ou encore à Paris. Lors de sa 35^{ème} édition, cette année, le festival était installé dans soixante-trois salles de cinémas et lieux culturels (quarante-trois dans le Val-de-Marne) et a accueilli plus de 50 000 spectateur.ices, y compris scolaires. La programmation était composée de plus de cent films, accompagnés d'ateliers, d'animations et de rencontres et le thème de cette année était : « dans tous mes états », une invitation pour les jeunes spectateur.ices dès 2 ans à explorer leurs émotions à travers les films.³⁷

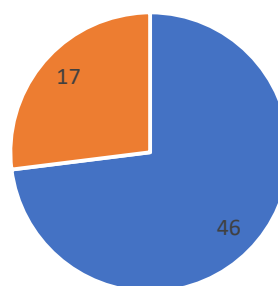
³⁶ « Accessibilité et accueil des personnes en situation de handicap », Festival La Rochelle Cinéma
URL : <https://festival-larochelle.org/les-engagements-du-fema/accessibilite-et-accueil-des-personnes-en-%20situation-de-handicap/>

³⁷ Site Ciné Junior – Présentation du festival

Ciné Junior s’est engagé depuis peu dans l’inclusion de tous.tes en salles de cinéma, s’inspirant de ce qui existe déjà (comme les initiatives du Fema) mais expérimente également de nouvelles actions inclusives. Le festival est à destination des jeunes publics, y compris les enfants en situation de handicap et essaie à travers sa programmation et ses événements d’être au plus près de cette ambition. Ciné Junior est un acteur incontournable de la diffusion cinématographique pour le jeune public, alliant découverte artistique, éducation à l’image et engagement social.

Programmation 2025	
Séances Ciné-relax	5 séances (dont la séance de clôture)
Ateliers inclusifs	8 ateliers « tous doux »
Films en VO sous-titrés	13 films
Films muets	8 films

Salles accessibles pour les PMR



Lors d’un entretien réalisé pour les besoins de ce mémoire, Mélissa Dufournet-Charles, responsable de la communication et des partenariats pour le festival Ciné Junior et de la Fema, mais également cofondatrice de l’association Inclusiv Cinéma, revient sur les enjeux autour de l’inclusivité d’un tel festival.³⁸ Dès son origine, cet événement avait dans son ADN la notion d’inclusivité, non pas tant sur la thématique du handicap mais sur la précarité des familles. Ainsi, dès ses débuts, Ciné Junior pratiquait des prix bas pour tous ses spectateur.ices, par exemple la cérémonie de clôture, qui comprenait un film avec une médiation et des cadeaux, était au tarif unique de 2.80€. Son inclusivité passait également par la diversité des prix et des jurés qu’il mettait en avant (prix des

³⁸ Entretien réalisé le 28 février 2025

détenues de la maison d'arrêt de Fresnes, prix des collégiens, etc.). Elle portait donc plutôt sur des questions sociales et financières. Concernant les personnes en situation de handicap, le festival pensait déjà l'accessibilité des PMR, mais c'était surtout les salles qui y pensaient, en fonction de leurs propres initiatives.

À partir de 2021, le festival a repensé son inclusivité en réfléchissant à la thématique du handicap. Cela s'est passé en plusieurs étapes : il a d'abord fallu sensibiliser les équipes de Ciné Junior afin qu'elles soient à l'aise pour prendre la responsabilité de cette inclusivité. Jusqu'alors, les salles s'appropriaient à leur façon le festival (en proposant ou non des séances inclusives). Aujourd'hui, c'est Ciné Junior qui propose aux salles des séances inclusives. Mélissa s'est donc donnée pour mission de centraliser les informations sur l'accessibilité. Avec une soixantaine de lieux, il faut penser la communication en interne, afin de faire un état des lieux de l'accessibilité de chaque salle et leur proposer également des séances clés en main. Selon Mélissa, cette démarche reste encore compliquée car il s'agit d'un gros réseau et les lieux ne sont pas égaux dans leur accessibilité, dans leur formation et en matière de sensibilisation sur cette thématique. Un cinéma comme Les 3 Cinés – Robespierre à Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne) organisait bien avant le festival des séances ciné-relax au sein de sa salle, et va plus naturellement des séances inclusives lors de Ciné Junior. « Il y a plein de choses que nous avons mis en place, qui sont parfois à améliorer et d'autres qu'il nous faut tenter. Le champ des possibles est très large pour essayer de nouvelles choses ».

Le Festival propose donc plusieurs types de séances accessibles ou ateliers calmes (voir tableau ci-dessus) comme par exemple les « ateliers tous doux » qui, bien qu'ils ne soient pas rendus accessibles, sont plus calmes et « les petits spectateurs et spectatrices sensibles peuvent se sentir plus rassurés avec ces différentes options. ».³⁹ Le festival est très conscient qu'il a un certain manque d'accessibilité selon les initiatives mais tente quand même de proposer des actions qui pourraient plaire à différents publics, atteints par exemple d'un handicap cognitif.

Rendre un festival inclusif est un vrai travail d'équipe. Il ne s'agit pas seulement de programmer quelques séances et le tour est joué ! Non, il s'agit de démarches profondes qui viennent repenser chaque poste de l'équipe tant dans la programmation, que dans

³⁹ « Accessibilité et inclusion » Ciné Junior
URL : <https://cinejunior.fr/accessibilite-et-inclusion/>

l'accueil, la technique et la communication.

La communication est, en elle-même, un travail de longue haleine. Cela demande une vraie stratégie de communication que Mélissa commence dès septembre. Elle vise trois publics principaux : en premier les familles et plus particulièrement les parents, ce sont eux qui vont choisir les films. Ensuite, les enfants et surtout les adolescent.es qui ont accès aux réseaux sociaux et enfin les professionnel.les. Il faut également penser aux partenaires qui pourraient relier les médias auprès des publics (associations, journaux, influenceurs) que les personnes en situation de handicap pourraient utiliser, consommer.

Très peu de sites internet de festivals ou de salles sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap. Suite à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, l'accessibilité numérique a été résumée dans un Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), déterminant les règles techniques et de bonnes pratiques pour garantir que les sites internet publics (et parfois privés) soient accessibles à tous.tes. Malgré ce référentiel, l'accessibilité de certains sites restent limités. Or la communication est le premier contact avec le.la spectateur.ice dans son parcours jusqu'à la salle de cinéma, il s'agit de son point d'entrée dans l'expérience proposée par un festival. Il est donc essentiel de penser aux spectateur.ices dès la communication (de se mettre à leur place) pour garantir un bon accueil à tous. L'absence de conformité peut entraîner une exclusion involontaire, même si le contenu peut être inclusif.

Si souvent les séances inclusives font l'objet d'une communication dédiée, elles doivent cependant être également intégrées dans la communication générale afin de ne pas exclure d'office les personnes en situation de handicap mais également pour normaliser de ce genre d'informations dans des communications communes, en utilisant par exemple des pictogrammes ou icônes universels favorisant une identification rapide. Le festival Ciné Junior fait donc ces deux types de communication, en essayant de faire un programme facile à lire (FALC). Il s'agit d'une méthode pour traduire les documents en un langage simplifié. Concernant les programmes papiers ou les flyers, cela devient plus compliqué car il existe plusieurs contraintes sur l'accessibilité des documents papiers. Par exemple, le coût de l'impression peut être élevé et il faut donc choisir quelles informations mettre et garder un équilibre visuel, c'est-à-dire sans trop de fioritures, un fond blanc pour la lisibilité et une police claire. Ce genre de conditions permet à la

fois de toucher des personnes en situation de handicap mais également des personnes âgées qui auraient une vue baissante ou des personnes dyslexiques. Par ailleurs, les documents à imprimer en braille sont très coûteux.

Enfin, si la communication doit être pensée pour les personnes en situation de handicap, elle doit également être faite avec des personnes concerné.es. Sur ce point-là, Mélissa explique que Ciné Junior n'est pas encore au point, faute de temps et de moyens. En effet, la communication fait partie des derniers maillons de la chaîne lors de l'organisation du festival, et il ne lui reste souvent qu'un mois pour tout fabriquer. Par ailleurs, cette pratique nécessite d'avoir des relecteur.ices identifié.es en amont pour accélérer le processus. Mais même avec ces relecteur.ices, une relecture de 4 pages demande plus de temps que toute la communication classique. Si Mélissa n'a pas encore pu l'expérimenter avec Ciné Junior, elle a pu le faire avec la Fema.

Si le festival Ciné Junior n'est pour le moment pas complètement accessible et inclusif (pas de séance en audiodescription ou avec les sous-titres pour personnes sourd.es ou malentendant.es), il faut reconnaître leurs efforts chaque année pour s'améliorer et tenter de se rapprocher de leur objectif. C'est un but long à atteindre qui demande de la patience, de la réflexion et des moyens. Cependant, avec ce dynamisme et cette volonté, personne ne doute de leur futur succès dans cette quête d'inclusivité.

Si certains festivals comme Ciné Junior, le Fema, ou encore le festival de Douarnenez (qui s'est montré précurseur dans l'accueil des publics sourd.es et malentendant.es) montrent que des actions inclusives peuvent être mises en place avec créativité, engagement collectif, cela n'est pas forcément le cas sur l'ensemble du territoire ou de l'industrie. Malgré les avancées réelles mises en place par le biais du travail auprès du jeune public, il existe des freins persistants qui viennent limiter l'inclusivité du cinéma. Manque de sensibilisation, lacunes techniques, difficultés financières ou humaines, sont des obstacles, parfois invisibles ou structurels, qui empêchent certains établissements de mettre en place des actions pourtant nécessaires.

c. Malgré tout, des freins empêchent la mise en place de certaines actions

i. Manque de sensibilisation

Depuis le début de ce mémoire, nous avons montré que le travail mené auprès du jeune

public constitue un vrai levier pour favoriser un cinéma plus inclusif, par le développement des pratiques pédagogiques sensibles au handicap, en rendant les jeunes publics acteurs des espaces culturels et en expérimentant de nouveaux dispositifs dans les festivals.

Mais si ces actions permettent d'imaginer un avenir plus accueillant et inclusif en salle de cinéma, elles ne peuvent faire oublier les nombreux freins qui limitent encore la généralisation de ces initiatives. L'inclusion reste pour beaucoup encore un idéal plus qu'une norme, car elle dépend de trop de facteurs divers à chacun.

Un des premiers freins, souvent le plus décrié par les associations, est le manque de sensibilisation et de formation sur le sujet du handicap. En effet, de nombreux exploitant.es ou médiateur.ices n'ont pas été formé.es aux enjeux d'accessibilité ou d'inclusivité au handicap. Cette crainte « d'agir de travers » ou de « mal faire » ou de ne pas savoir comment accueillir ces publics conduit parfois à l'inaction. Cette méconnaissance peut générer des hésitations voire de l'immobilisme, alors même que des ressources (sites d'associations, kit clefs en main, intervenants spécialisés) sont à disposition de tous. Un exemple assez concret de cette crainte est le kit handicap créé par l'Archipel des lucioles vu précédemment. Dans les retours faits lors des formations, les participant.es ne se sentent pas assez formé.es sur cette thématique, alors qu'ils sont en train l'être par le biais de l'association sur ces kits. Lorsqu'il s'agit de parler de sujets « tabous », beaucoup de personnes ressentent un manque de légitimité ou de confiance en soi pour en parler.

Se rajoute à ce manque de confiance, un gros manque de volonté conscient ou par méconnaissance des professionnels du secteur. MéliSSa Dufournet-Charles en témoigne dans son entretien. L'association Inclusiv' Cinéma propose, en partenariat avec la CST, des formations en direction des professionnel.les à propos de l'inclusion des spectateur.ices en situation de handicap dans les salles de cinéma. Sur les vingt-quatre modules organisés par l'association, dix-neuf modules ont pu véritablement se faire. Les autres ont dû être annulés faute de participant.es. Ciné-sens, association qui milite pour l'accessibilité en salle des personnes en situation de handicap sensoriel, a dû, elle-aussi, annuler sa dernière formation, n'ayant pas assez de participant.es.

De plus, les enseignant.es eux-mêmes participent à une sorte d'auto-censure, par

méconnaissance. En effet, malgré l'accessibilité de la salle, certain.es professeur.es préfèrent ne pas aller au cinéma, car ils ne savent pas si les films sont compatibles avec les troubles cognitifs ou sensoriels de certain.es de leurs élèves. Plutôt que de demander à la salle ou à la coordination de mettre en place des solutions adaptées à l'accueil de tous les élèves, les enseignant.es n'osent pas toujours participer aux dispositifs d'éducation à l'image. Ils craignent notamment la longueur des films, la violence de certains sujets, les conditions de projection inadaptées ou plus simplement que leurs élèves « gênent » les autres classes par des bruits ou des réactions trop bruyantes. Cette forme d'auto-exclusion, parfois inconsciente, va à l'encontre du droit à la culture pour tous.tes et pénalise tous les élèves.

De même, certains parents d'enfants en situation de handicap, dans une même logique, préfèrent éviter les sorties familiales au cinéma par peur de « déranger » les autres publics, mais également par peur de réflexions de ces dernier.es. Ces familles ne sont parfois pas au courant des dispositifs comme ciné-relax, ou des séances classiques adaptées programmées par la salle. Cela se produit surtout à cause d'un manque de circulation de l'information par la salle et peut se régler par un renforcement des liens entre les professionnel.les et les relais d'informations (associations, instituts, médias, etc). Pour autant, certaines craintes sont également très réalistes, comme pour les séances à destination des personnes sourd.es ou malentendant.es. En effet, les séances avec des sous- titres pour les personnes sourd.es et malentendant.es ne sont pas fréquentes dans les salles de cinéma. Ces séances supposées être mixtes (les sous-titres à l'écran sont vus de tous) sont souvent ignorées ou critiquées par les spectateur.ices valides. Ils craignent en effet d'en voir leur film gâché, d'être déconcentré.es par les couleurs et les écritures et donc préfèrent voir le film sur une autre séance. Pour autant, la plupart des personnes valides ayant expérimenté ce type de séances ont avoué par la suite ne pas avoir été dérangé.es par les sous-titres. Et si au début, cela peut surprendre, le public s'habitue vite à ce mode de fonctionnement.

Enfin, il y a un vrai manque de sensibilisation sur les maillons de la chaîne de vie d'un film. Les exploitant.es souvent déplorent le manque de matériel (SME, AD) sur les films et sont prompts à critiquer les distributeur.ices. S'il est vrai que les distributeur.ices ne font pas tous l'effort de mettre en avant sur leurs sites ou dans leurs communiqués la disponibilité des versions adaptées, ce sont aux producteur.ices de produire ces versions dans les faits. En effet, le CNC offre des aides financières aux producteur.ices pour faire

l'audiodescription et les sous-titres pour les personnes sourd.es ou malentendant.es. Cependant, ces aides ne sont pas accordées aux distributeur.ices. De ce fait, si le.la distributeur.ice vient à produire ces versions, il doit les payer, ce qui peut évidemment en décourager plus d'un.e.⁴⁰

De plus, il existe un « véritable désert culturel »⁴¹ lorsqu'il s'agit des versions audiodécrites pour les films destinés aux moins de 6 ans. Fernando Pinto da Silva, expert accessibilité numérique pour la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, et spectateur régulier en salle de cinéma explique :

« J'amène ma fille au cinéma depuis qu'elle a deux ans, et un des gros angles morts du cinéma, c'est ce qui se passe en dessous de 6 ans. C'est-à-dire, qu'en dessous de 6 ans, en audiodescription, il n'y a quasiment rien et c'est même pire : les films sont quasiment tous muets. Dans les programmes de courts métrages de 40 à 50 min, en tant qu'aveugle, vous vous ennuyez en fait parce qu'il est impossible de suivre ce qui se passe à l'écran. ».

Les formats courts, souvent très prisés pour les spectateurs entre deux et six ans, ne sont quasiment jamais adaptés pour les personnes en situation de handicap. Les enfants, à ces âges-là, ne peuvent pas lire les sous-titres sourds et malentendants. Mais les personnes malvoyant.es ou aveugles ne disposent pas de versions audiodécrites. Etant donné que ces films sont souvent muets et avec une bande son musicale omniprésente, les spectateur.ices concerné.es par la cécité ne comprennent pas grand-chose aux actions qui se passent à l'écran. De plus, quand audiodescription il y a, ces versions ne sont parfois pas vraiment pensées du point de vue de l'enfant et le vocabulaire n'est pas adapté.

Si la méconnaissance ou l'appréhension freinent déjà la mise en place d'actions inclusives, ces difficultés se trouvent amplifiées par des contraintes financières importantes. Même lorsque les salles et les associations sont volontaires et veulent prendre des initiatives, elles se retrouvent bloquées par des manques de moyens :

⁴⁰ « Soutien à la réalisation de fichiers d'audiodescription et de sous-titrage pour les publics atteints de handicaps sensoriels » CNC

URL : https://www.cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/production/soutien-a-la-realisation-de-fichiers-dauidescription-et-de-soustitrage-pour-les-publics-atteints-de-handicaps-sensoriels_191627

⁴¹ Entretien mené dans le cadre du mémoire le 3 mars 2025

subventions insuffisantes, financements incertains, etc. Les ambitions de ces acteurs se heurtent à la réalité économique du terrain, limitant les possibilités d'aménagement, de formation ou de médiation adaptées.

ii. Manque de moyens financiers

Même sensibilisés aux enjeux d'inclusion, les professionnels du secteur du cinéma se heurtent à des contraintes budgétaires significatives. Des structures culturelles associatives comme Retour d'image dépendent de financements d'institutions publiques et privées qui ne sont pas stables et mettent en péril des actions. Stéphane Fort, délégué général de Retour d'image, explique dans un entretien qu'à part le CNC, qui leur attribue une subvention de fonctionnement, les autres financeurs ne sont pas fixes. Leurs subventions dépendent des projets. Si la subvention privée par exemple peut parfois s'étaler sur une voire trois années, elle va difficilement aller au-delà. Or, c'est notamment grâce à ces subventions qu'ils peuvent développer des ateliers. Cependant, si le financement ne se renouvelle pas, les ateliers ne peuvent pas continuer, ou alors il leur faut trouver d'autres fondations pour les financer.

Pour pallier ce problème budgétaire, l'association a parfois recours à des demandes de contributions de la part des partenaires, de petites sommes mais qui permettent de perpétuer l'existence des ateliers. Si l'association a une vocation nationale, sa couverture géographique cependant, n'est pas très grande. En effet, la majorité des actions sont menées en Île-de-France. Le siège de l'association est situé à Paris, et Retour d'Image dépend des subventions données par les régions. De ce fait, ils privilégient les actions sur le territoire où les subventions sont données. Cela entraîne, de ce fait, des inégalités de développement au sein du territoire français. En effet, les aides publiques, bien qu'existantes, présentent des disparités selon les territoires et les orientations politiques des élus exécutifs régionaux. Cependant, le cinéma peut respirer un peu, c'est surtout le théâtre qui est concerné par cette perte de subvention. L'inégalité territoriale limite donc la capacité des structures locales à développer des actions inclusives durables, et cela est également amplifié par le récent gel de la part collective du Pass Culture.

C'est un véritable coup dur pour les cinémas et les associations qui mènent des projets éducatifs. Le Pass Culture, lancé en 2019 à l'échelle départementale puis généralisé à

l'ensemble du territoire national en 2021 par le gouvernement français, est un dispositif d'accès à la culture pour les jeunes entre quinze et vingt-et-un ans. En 2022, le dispositif ouvre la part collective du pass culture afin de permettre aux établissements scolaires de financer « des activités d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans le cadre scolaire. ».⁴² Si les cinémas et les établissements scolaires étaient pour certains frileux et n'utilisaient pas toujours ce budget, au fur et à mesure des années, ils se le sont approprié et ont commencé à l'utiliser de manière plus régulière. Par exemple, les ateliers de Retour d'image étaient souvent financés par les écoles grâce à la part collective du Pass Culture. Cependant, en janvier 2025, c'est la panique. Des rumeurs circulent : « c'est la fin de la part collective du Pass Culture ! Vite, faites valider vos séances auprès des établissements scolaires ! ». Et puis, le ministère de l'Éducation nationale confirme, ou du moins annonce le gel de la part collective. Ce n'est pas vraiment la fin, il s'agit plutôt d'une pause jusqu'à la rentrée prochaine affirment les institutions car le budget de l'année 2024- 2025 a été « intégralement engagé »⁴³. Mais le doute plane et beaucoup de structures voient leurs projets ajournés ou fragilisés pour les prochaines années. C'est le cas notamment de l'atelier d'audiodescription lancé avec le Collège Verhaeren. Armelle Diodati témoigne :

« J'aimerais bien [refaire l'atelier l'année prochaine] ! Cependant, cela dépendra de notre budget aussi. En fait, cette année et celle de l'année dernière, c'était financé par le Pass Culture. C'était génial parce que cela nous permettait, sans aucune difficulté, de mener ce projet-là. Mais maintenant il y a des gros soucis au niveau de la part collective du Pass Culture, ce sera moins facile de financer l'atelier. »

Elle tempère juste après son propos en expliquant que son collège n'ayant pas forcément d'autres projets en développement, il est donc fort à parier que l'atelier pourra se faire l'année d'après. Cependant, d'autres établissements ne pourront peut-être pas en faire de même. Il est tellement plus simple de rayer une ligne dans un budget plutôt que d'en ajouter une. La décision de bloquer les budgets de la part collective du Pass Culture a

⁴² « Le Pass Culture, c'est quoi » Pass Culture

URL : <https://pass.culture.fr/le-pass-culture-cest-quoi>

⁴³ « Informations importantes : Crédit de la part collective pour l'année scolaire 2024-2025 » Aide Pass Culture

URL : <https://aide.passculture.app/hc/fr/articles/18234132822684--Acteurs-culturels-Informations-importantes-Cr%C3%A9dit-de-la-part-collective-pour-l-ann%C3%A9e-scolaire-2024-2025#:~:text=Le%20plafond%20de%20d%C3%A9penses%20fix%C3%A9,l'ann%C3%A9e%20scolaire%202024%2D2025.>

suscité beaucoup d'incompréhension et de colère des acteur.ices culturel.les qui pour beaucoup d'entre eux vivaient de ces fonds, comme les intervenant.es souvent en intermittence. C'était par ailleurs un bon outil pour développer des projets plus ambitieux en termes d'inclusion, sans parler des séances des dispositifs scolaires comme Ma classe au cinéma, dont les cinémas avaient fini par dépendre, compromettant de fait l'accès aux classes, qui sont parfois composées d'élèves en situation de handicap, à l'accès aux films.

Le manque de moyens financiers constitue donc un obstacle majeur à la mise en œuvre de pratiques inclusives dans les salles de cinéma. Sans un soutien budgétaire adéquat et équitablement réparti, les initiatives visant à favoriser l'accès des jeunes publics, notamment en situation de handicap à la culture n'arrivent pas à se stabiliser et à se développer. Il entraîne également une précarisation des métiers et un manque de moyens humains dans les structures associatives mais également dans les salles de cinéma.

iii. Manque de moyens humains

L'inclusion ne se décrète pas, elle se construit petit à petit et nécessite du personnel sensibilisé.e, formé.e et mobilisé.e pour être fonctionnelle. Ce facteur est pourtant souvent négligé au profit des enjeux financiers. Il s'agit, dans les faits, d'une démarche humaine, qui ne repose pas uniquement sur la technique ou sur la programmation, et qui est déterminante pour la réussite des projets en direction des jeunes publics, notamment en situation de handicap. Elle repose sur des médiateur.ices, des exploitant.e.s, des coordinateur.ices, ou encore des relais associatifs qui doivent être formé.e.s aux demandes et aux besoins spécifiques de tous les publics accueilli.es. Ils doivent également être en capacité de dialoguer avec les familles, les enseignant.es, les structures et institutions afin de pouvoir réagir, s'adapter face à des imprévus et être le visage du lieu d'accueil. Or, les structures culturelles font face à un manque cruel de personnel stable et qualifié.e, en particulier dans les festivals, les petites salles ou les associations, ce qui limite considérablement la mise en œuvre de dispositifs inclusifs.

Ce manque de moyens humains est en grande partie lié à une précarisation croissante du secteur culturel et associatif. En effet, les professionnel.les du secteur culturel sont souvent sous-rémunéré.es, employé.es sur une courte durée (CDD, intermittence). Dans un rapport publié par le Département des Études, de la Prospective, des Statistiques et

de la documentation (DEPS), « au cours de la période 2014-2019, le salaire annuel moyen perçu par un actif des professions culturelles s'élève à 19 500 €, inférieur de 15 % à celui de l'ensemble des actifs en emploi (23 000 €) ».⁴⁴ Si le salaire a un peu augmenté ces dernières années, passant de 1625€ par mois à 1825€ en moyenne, cela reste très peu élevé et permet de comprendre également le manque d'investissement des salarié.es dans l'enjeu de l'inclusivité. Il est compliqué de garder sur le long terme une personne qui ne gagne pas assez pour vivre convenablement et dont les conditions de travail sont fragiles. Cela freine donc les stratégies planifiées sur un temps long et les innovations sociales. Les porteur.ses de projets sont contraints par l'urgence quotidienne et par le manque de ressources internes. L'inclusion, qui demande du temps, de la concentration et de la continuité, est particulièrement affectée par cette instabilité structurelle.

Cette précarité des ressources humaines a été augmentée par l'annonce soudaine en janvier 2025 de la « fin du service civique ». Cette annonce, qui était, en fait, un gel des contrats, en raison du report du vote de la loi de finances 2025, a fragilisé les petites structures associatives qui dépendent grandement de ce dispositif lancé en 2015. En 2024, 150 000 jeunes ont été mis à disposition par ce programme, soit en vérité, si cela s'était confirmé, la perte de 150 000 salarié.es.⁴⁵ Dans les faits, les services civiques constituent un soutien indispensable pour les structures culturelles, remplaçant souvent un manque de personnel salarié. Ces volontaires assuraient souvent des missions d'accueil, de médiation, de logistique ou de communication, en particulier lors de séances scolaires, d'événements inclusifs ou d'ateliers. Si le dégel des contrats fut annoncé un mois après, confirmant la reconduction du service civique cette année, rien n'empêche la situation de se reproduire. Ce dispositif dépend du budget de l'Etat et de grandes coupes budgétaires ont lieu un peu partout dans le milieu de la culture. Il n'est pas hasardeux de considérer ce dispositif comme fragile et en voie potentielle d'extinction. Cette incertitude fragilise d'autant plus des structures déjà précaires, les empêchant parfois de maintenir des projets inclusifs. Comme pour le financement, c'est une forme d'exclusion indirecte, mais bien réelle : sans personnel suffisant, même les meilleurs projets peuvent rester des idées. La précarisation du secteur vient affaiblir

⁴⁴ Rapport du DEPS - *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, 2022, p.86

⁴⁵ « Reprise des missions de Service Civique ! » Service civique, publié le 24 février 2025

URL : <https://www.service-civique.gouv.fr/agence/le-mag/actualites/reprise-des-missions-de-service-civique>

durablement les capacités d'action des structures culturelles. C'est un enjeu politique autant que structurel, qui mérite d'être placé au centre des réflexion sur l'avenir du cinéma inclusif.

CONCLUSION

L'inclusion des personnes en situation de handicap en salle de cinéma ne peut se limiter à une question technique ou architecturale. Elle pose une question beaucoup plus vaste, plus sensible et plus politique : celle de la représentation, de la participation et de la légitimité de chaque individu à prendre place dans un espace culturel commun. C'est à cette problématique que ce mémoire a souhaité répondre, en explorant un levier peu interrogé : le rôle que peut jouer le jeune public dans la transformation des pratiques cinématographiques vers l'inclusivité.

La première partie de ce mémoire a mis en lumière l'importance de la sensibilisation au handicap dès le plus jeune âge. Grâce aux dispositifs d'éducation à l'image, à la médiation autour des séances, aux interventions d'associations comme Retour d'Image, les jeunes publics peuvent développer une meilleure compréhension des réalités vécues par des personnes concerné.es. En leur offrant des représentations justes, accompagnées d'outils pédagogiques adaptés, on favorise l'empathie, la déconstruction des stéréotypes et on tend une main aux personnes en situation de handicap, en les invitant à venir en salle. Cette sensibilisation est un premier levier d'inclusion, car elle forme des citoyen.nes culturel.les capables d'accueillir la différence.

Mais, c'est dans la deuxième partie que nous découvrons en quoi ces jeunes publics deviennent des atouts concrets dans l'inclusion en salle. En effet, à travers leur implication dans des ateliers de programmation, des ciné-clubs scolaires, des dispositifs comme les jeunes ambassadeur.ices, ils sont encouragé.es à se porter volontaires, à représenter des films ou encore organiser des projections. Cette place d'acteur.ice du cinéma leur permet non seulement d'intégrer de l'inclusivité dans leur pratique, mais aussi d'influencer les choix de programmation et d'accueil au sein même des structures. Leur regard, déjà sensibilisé, devient un moteur de transformation. Ainsi, le jeune public passe du statut de spectateur.ice passif.ve à celui d'acteur.ice de changement, contribuant activement à faire évoluer les salles vers plus de mixité, de diversité et d'inclusivité. En cela le travail auprès du jeune public constitue bel et bien un outil puissant dans la construction d'un cinéma plus ouvert à tous.tes.

Les festivals, en tant que vitrine du cinéma, participent eux aussi à cette dynamique. En tant que lieux d'expérimentation, ils offrent aux jeunes la possibilité de s'engager

pleinement, et pour certain.es, de défendre l'inclusivité sous toutes ses formes. Néanmoins, malgré ces perspectives réjouissantes, ce mémoire a aussi souligné les freins majeurs à une généralisation de ces pratiques : manque de sensibilisation, manque de moyens financiers et manque de moyens humains se jouent sur l'ensemble du territoire français, installent des inégalités territoriales et fragilisent des dispositifs de soutien comme la part collective du Pass Culture.

Si ces obstacles restent nombreux, ils ne doivent pas occulter les dynamiques vertueuses déjà mises en place. Ce mémoire s'efforce à montrer que l'inclusion n'est pas une utopie, mais un processus progressif, ancré dans des pratiques concrètes, parfois locales, et souvent impulsées par des équipes engagées sur le terrain.

Le projet d'ouverture, en 2027, du premier centre culturel inclusif de France, conçu par la Fondation Perce-Neige, va en ce sens. Cette fondation, créée en 1965 par l'acteur Lino Ventura, accueille et accompagne des enfants et des adultes en situation de handicap ainsi que leur famille. En mai 2024, la Fondation Perce-Neige et la ville de Boulogne-Billancourt annoncent leur projet de création d'un espace culturel inclusif, inspiré du Prospector Theatre de Ridegfield aux États-Unis, pour accueillir en inclusion professionnelle soixante-dix personnes en situation de handicap mental et cognitif. Ce lieu, pensé pour accueillir du public, sera composé d'un restaurant et d'un café, d'un concept store, de cinq salles de cinéma et d'une grande offre d'événements autour du spectacle vivant ou encore de formations pour les entreprises. Ce projet a notamment reçu le soutien du CNC et de l'Agefiph (association pour la gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), mettant en avant un projet à la fois à l'échelle locale mais avec un engagement sur le plan national des partenaires.⁴⁶

Ce projet en est la preuve : penser le cinéma de manière inclusif est possible. Il faut continuer sur cette lancée, et peut-être qu'il est temps de considérer les jeunes spectateur.ices comme des allié.es précieux.ses de cette révolution culturelle.

⁴⁶ « Le premier espace culturel inclusif en France à venir ! », Fondation Perce-Neige
URL : <https://www.perce-neige.org/actus/le-tout-premier-espace-culturel-inclusif-en-france-a-venir/>

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BONNEFON Gérard, *Des représentations du handicap et de la folie*, Éditions Érès, Toulouse, 2023

MENDY Julie et FOUGEYROLLAS Patrick, *Dé-privilegier les valides. Vers une société inclusive*. Presses de l'Université Laval, Québec, 2021

Ministère de la Culture, *Guide cinéma et accessibilité*, Paris, 2018

Rapports, bilans, documents officiels

ARCOM, *Bilan de la diffusion audiovisuelle et numérique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024*, janvier 2025

[<https://www.arcom.fr/sites/default/files/2025-01/Arcom-Bilan-diffusion-audiovisuelle-numerique-des-jeux-olympiques-paralympiques-paris-2024..pdf>]

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article L.144

Pan Distribution, « Dossier de presse Un p'tit truc en plus »,

[https://www.auvergnerhonealpes-cinema.fr/wp-content/uploads/2023/08/DP-UNPTITTRUCENPLUS_060324.pdf]

Rapport du CEE - *Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)*, septembre 2024, [<https://www.education.gouv.fr/media/197117/download>]

Rapport de la DEPP - *Les établissements scolaires - un regard sur la diversité des écoles, collèges et lycées en France*, juillet 2023,

[<https://www.education.gouv.fr/media/157200/download>]

Rapport du DEPS - *Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture*, 2022, [https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide/Chiffres-cles-2022_DEPS_Revenus-d-activite-et-niveaux-de-vie-des-professionnels-de-la-culture_Fiche.pdf]

Rapport de la DREES, *L'aide et l'action sociales en France*, 2022,

[<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/AAS22->

[Fiche%2019%20-%20Les%20personnes%20handicap%C3%A9es%20en%20France.pdf](#)

Rapport d'information n° 648 (2016-2017), *Culture et handicap : une exigence démocratique*, déposé le 19 juillet 2017, [<https://www.senat.fr/rap/r16-648/r16-6483.html>]

Articles

GOIMARD Jacques, « Le jour où les maudits prirent la parole », *Avant-scène cinéma*, n° 264, 15 mars 1981, p. 50.

Sites internet

L'Archipel des lucioles, en ligne, [<https://www.archipel-lucioles.fr/>], première consultation le 18 février 2025

Centre National du Cinéma et de l'image animée, en ligne, [<https://www.cnc.fr/>], première consultation 28 septembre 2024

Ciné-Sens, en ligne, [<https://www.cine-sens.fr/>], première consultation le 6 novembre 2024

Festival de Cannes, en ligne, [<https://www.festival-cannes.com/>], première consultation le 24 mars 2025

Festival Ciné Junior, en ligne, [<https://cinejunior.fr/>], première consultation le 18 janvier 2025

Festival de La Rochelle Cinéma, en ligne, [<https://festival-larochelle.org/>], première consultation le 18 mars 2025

Fondation Perce-Neige, en ligne, [<https://www.perce-neige.org/>], consulté la première fois le 10 avril 2025

Ministère de l'Éducation, en ligne, [<https://www.education.gouv.fr/>], première consultation le 18 novembre 2024

Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles, en ligne,

[<https://handicap.gouv.fr/>], première consultation le 10 novembre 2024

Nanouk, en ligne, [<https://nanouk-ec.com/>], première consultation le 5 octobre 2024

Pass Culture, en ligne, [<https://pass.culture.fr/>], première consultation le 24 février 2025

Retour d'Image, en ligne [<https://retourdimage.eu/>], première consultation le 3 octobre 2024

Service Civique, en ligne, [<https://www.service-civique.gouv.fr/>], consulté la première fois le 30 mars 2025

Un p'tit truc en plus, CBO Box-Office, en [<https://www.cbo-boxoffice.com/v4/page000.php3?inc=fichemov.php3&fid=33619&t1=1>], consulté le 7 avril 2025

Filmographie

ARTUS, *Un p'tit truc en plus*, 2024

BROWNING Tod, *Freaks*, 1932

BORTONE Cristiano, *Rouge comme le ciel*, 2004

HITCHCOCK Alfred, *Fenêtre sur cour*, 1954

Liste des entretiens

COURGEON Victor, directeur d'exploitation des cinémas de Bondy et Bobigny – le 12 mars 2025

DIAGNE Marie, audiodescriptrice et fondatrice Le Cinéma Parle – le 3 février 2025

DIODATI Armelle, professeure de Français – le 18 mars 2025

DUFOURNET-CHARLES Mélissa, chargée de communication pour Ciné Junior et le Fema, cofondatrice d'Inclusiv Cinéma – le 28 février 2025

Enfants venus l'ANPEA – le 23 octobre 2024

FORT Stéphane, délégué général de Retour d'image – le 15 janvier 2025

MONNIER Juliette, médiatrice Public Jeune (12-25 ans) aux Cinémas du Palais – le 10 mars 2025

PINTO DA SILVA Fernando, expert accessibilité numérique pour la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France – le 3 mars 2025

RONZY Amandine, déléguée générale ANPEA – le 17 mars 2025